

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLI.

MONTRÉAL, VENDREDI, 12 FEVRIER 1869.

No. 7.

Depuis longtemps on insiste de toutes parts sur l'urgente nécessité qu'il y a de réformer l'administration des prisons. On ne peut pas souffrir éternellement que l'emprisonnement soit une école de démoralisation et de crime.

Tous les rapports des inspecteurs de prisons, depuis qu'il y a des inspecteurs de prisons, ne cessent de crier au gouvernement que la prison de Montréal est une infamie par le mode d'administration qu'on est forcé d'y appliquer, et par le système d'entassement qu'on fait subir aux prisonniers.

Le geolier fait bien ce qu'il peut, mais il n'y a pas de place, et il est forcé de renoncer à classer ou à diviser les prisonniers; il est forcé, malgré lui, de les loger souvent au nombre d'une demi-douzaine par cellule, lorsque chaque cellule ne devrait renfermer qu'une personne, et jamais plus de deux. La prison a été faite pour 175 prisonniers, et le plus souvent il y en a 250, quelquefois 300.

Avant peu, le gouvernement sera tenu de construire une nouvelle prison; l'opinion publique finira par se fatiguer d'entendre dire que les autorités négligent l'un de leurs devoirs les plus sacrés; on ne souffrira pas éternellement que les tribunaux deviennent un engin de démoralisation pour ceux qu'un accident ou une première faute peut-être sans conséquence, amènent devant eux.

On a créé des maisons de réforme: c'est un progrès que tout le monde a constaté avec satisfaction; mais il reste encore beaucoup à faire, et il faut, aussi vite possible, combler les lacunes signalées par les avis répétés des grands jurés et des inspecteurs.

Nous aimerions, à ce sujet, à soumettre à l'étude du gouvernement un mode de réforme pénitentiaire appliqué en Angleterre avec le plus grand succès.

On a assimilé les prisons de réforme aux hôpitaux, et on les a laissés à la direction des particuliers, au lieu de les garder sous l'administration directe et immédiate du gouvernement.

Le premier résultat constaté, c'est que le gouvernement réalise par ce moyen une grande économie. Une association composée de membres personnellement intéressés dans une pareille administration fera beaucoup moins de dépenses que le gouvernement. On sait que celui-ci paie toujours au moins un tiers ou une moitié plus cher que les particuliers pour tout ce dont il a besoin.

On a la preuve de cette différence de frais d'administration, dans les dépenses de nos asyles d'aliénés. A Beauport, où l'asyle est sous la direction de particuliers qui font toutes les dépenses pour leur propre compte, les malades coûtent au gouvernement moins de \$200 par an; et leur position, comme soins, service, confort, traitement médical, nourriture, ne laisse rien à désirer. A St. Jean, au contraire, où l'asyle est sous la

direction du gouvernement, chaque malade coûtent plus de \$280 par an. Et encore ont-ils beaucoup à souffrir de la part du local, qui est beaucoup trop étroit.

Les prisonniers coûtent généralement très cher parce qu'on est obligé d'en prendre beaucoup de soin, non pas qu'on tienne essentiellement à leur bien-être, mais parce qu'on tient à les conserver malgré eux, sans cependant faire preuve de cruauté ou de sévérité outrée.

Dans le système adopté en Angleterre, dont nous parlions plus haut, on fait disparaître l'idée de prison pour lui substituer l'idée de collège ou de maison d'industrie. Le travail y est réglé, non en vue de la punition qu'il pourrait représenter, mais comme une occupation qui n'a rien de gênant ou de pénible. L'instruction morale et intellectuelle est loin d'être négligée; on lui donne au contraire beaucoup de temps et de soins.

On arrive par ces moyens combinés, à produire des changements étonnants sur l'esprit des jeunes gens qui sont envoyés dans ces établissements. Ils viennent à juger leur position comme d'un grand bonheur, puisqu'elle les a retirés de la voie qui mène à la honte et à l'échafaud; ils s'attachent à leurs directeurs, et ne cherchent pas même à fuir.

C'est si bien le cas que dans un de ces établissements situés dans le comté de Leicester, en Angleterre, sur 245 internés, un seul s'est échappé. Et cependant, la surveillance est toute morale, mais elle finit par prendre un tel ascendant que personne ne pense à s'y soustraire.

Nous croyons savoir que plusieurs personnes connues par leur générosité autant que par leur désir des bonnes œuvres seraient prêtes à faire des sacrifices considérables pour fonder un établissement de ce genre. Que le gouvernement donne son concours, et le succès est assuré. Par ce moyen, un grande économie sera réalisée, et l'on aura fait un grand pas dans la voie des réformes pénales, en débarrassant les prisons des jeunes gens qui ont le plus à souffrir du contact avec les criminels endurcis.

De pareils établissements, cela va de soi, ne peuvent être confiés qu'à des personnes offrant toutes les garanties à la hauteur de la responsabilité qu'ils acceptent. Le gouvernement garde toujours le droit de haute surveillance et préside à toute l'organisation. De ce côté, tous les intérêts sont parfaitement saufs.

Nous soumettons cette idée au public et au gouvernement de Québec. Elle est certainement digne d'attention, et puisqu'il est devenu de toute nécessité d'apporter des modifications sérieuses et coûteuses dans l'organisation, le nombre et la grandeur des prisons, nous croyons prudent d'étudier un peu un système qui a rendu de grands services ailleurs, et qui est spécialement adapté aux besoins et à l'opinion de notre pays.

INFORMATIONS.

Quelques renseignements particuliers nous portent à croire que Sir George Cartier ne sera pas de retour au Canada avant la fin du mois.

Nous avons reçu de notre correspondant de Rome une lettre que nous publierons demain. En attendant, nous faisons connaître les nouvelles promotions qu'il mentionne. Les Zouaves suivants ont été nommés caporaux: Chouinard, de Lévis; Fréchette, de Lévis; William Murray, de Québec; Toussaint, de Québec; Massicotte, de Ste. Geneviève de Batiscan, et Brissette, de Ste. Elizabeth.

Nous apprenons que la Compagnie de la Baie d'Hudson a répondu à la récente dépêche du gouvernement impérial, qui pose les conditions auxquelles celui-ci serait disposé à recommander à la Puissance du Canada de lui laisser prendre la charge des territoires du Nord-Ouest.

Cette réponse de la Compagnie n'est pas absolument un refus formel d'accéder aux propositions qu'on lui fait en échange de la cession de ses droits au territoire; de sorte qu'il reste une issue ouverte à des négociations subséquentes; mais nous sommes en mesure d'affirmer que les délégués canadiens auxquels sans doute on aura fait part du contenu de cette lettre de la Compagnie, ne consentiront pas à s'éloigner des principes déjà émis sur le règlement de cette question.—*Canadian News.*

On considère comme très probable que M. Antoine Painchaud, de Gaspé, va être nommé prochainement au commandement de la goélette du gouvernement; *La Canadienne.* M. Painchaud est un excellent arpenteur, et possède, nous le croyons du moins, des aptitudes particulières pour cette situation. C'est un homme de grande énergie, et d'un caractère déterminé; bien renseigné sur les côtes et les pêcheries; et il a fait depuis plusieurs années une étude particulière des lois sur les pêcheries et autres qu'il aura à appliquer, comme magistrat stipendiaire, commandant *La Canadienne.*

Nos lecteurs se rappellent du nommé McDonald, arrêté, il y a environ trois semaines, sous accusation de faux, pour avoir ajouté le mot *cent* à deux chèques, l'un sur la Banque de Hartford, Conn., l'autre sur la Banque de Stenyesant, N. Y. Des témoins des Etats-Unis ont été entendus par M. le juge Coursol, qui a rendu hier son jugement, en envoyant l'accusé en prison, et en faisant au gouvernement un rapport en faveur de l'extradition.

Nous ne savons pas s'il y aura appel du jugement. M. Ramsay occupait pour les banques, et M. Kerr pour le prisonnier.

Un correspondant de *l'International*, bien renseigné d'ordinaire, annonce que le roi de Prusse aurait l'intention d'embrasser le catholicisme afin d'être couronné empereur d'Allemagne par Sa Sainteté Pie IX. Des

of Carter

pour parler auraient été échangés à ce sujet, par l'intermédiaire de M. d'Arnim, ministre de Prusse à Rome.

On affirme dans le monde politique que, dans le cas où tous les gouvernements représentés à la conférence déclareraient vouloir observer une stricte neutralité si l'on ne pouvait empêcher un conflit en Orient, la Russie, ne voulant pas rester spectatrice immobile d'une guerre entre les deux puissances belligérantes, interviendrait effectivement en faveur de la Grèce.

Il paraît que la Grèce ne se tient pas pour battue. On parle beaucoup en ce moment d'une lettre autographe adressée par le roi George à tous les souverains d'Europe, dans laquelle serait exposée la situation de la Grèce vis-à-vis de l'empire ottoman et la nécessité, pour la tranquillité du royaume hellénique, d'avoir Candie et celles des îles de l'Archipel qui appartiennent à la Turquie.

Les journaux français, anglais et russes sont unanimes à confirmer la nouvelle concernant les envahissements de la Russie en Asie et les préoccupations du Foreign-Office à ce sujet. On croit savoir, en effet, qu'une intervention diplomatique paraît imminente de la part du cabinet de Saint-James auprès de celui de Saint-Petersbourg.

On s'entretient beaucoup en ce moment de ce qui se passe sur la rive allemande du Rhin, où les armements continuent avec la plus grande activité, et où l'on accumule un immense matériel de guerre. On parle aussi de mesures prises à Bourges et dans quelques-uns des grands arsenaux français où l'on travaille sans répit à la confection de cartouches et d'objets d'équipement de toute nature.

On donne sous toutes réserves un bruit fort accrédité dans certains cercles appartenant au parti bourbonien. On prétend que l'accord qui se serait établi entre les deux branches royales d'Espagne, aurait pour objet d'anéantir toutes les tentatives du duc de Montpensier. On dit également à ce sujet qu'une combinaison secrète aurait été arrêtée d'un commun accord entre les isabellistes et les carlistes.

On écrit de Londres que le gouvernement pontifical vient de faire soumettre d'une manière, il est vrai, toute officieuse au cabinet de Saint-James, le projet d'accréditer auprès de lui un nonce apostolique. Le cabinet Gladstone aurait cru devoir décliner cette proposition, parce que le Saint-Siège voulait nommer à ce poste un prélat et non un diplomate laïque.

On prête au duc de Madrid—qui paraît-il, est revenu de ses espérances ultra-pyrénéennes—l'intention de se faire naturaliser Français.

Le duc est héritier direct du comte de Chambord.

Des personnes fort au courant de ce qui se passe à l'ambassade d'Espagne, affirment que M. Olozaga vient de recevoir des instructions du gouvernement provisoire de Madrid, dans le but de sonder les véritables intentions du cabinet français relativement aux candidatures au trône vacant. De semblables instructions auraient été également adressées aux représentants espagnols à Vienne et à Berlin.

Le gouvernement provisoire, tout en tenant compte des vœux de la nation, chercherait à les concilier avec les vues politiques des principales puissances.

On parle d'une entrevue importante qu'aurait eue M. Rhangabé avec le marquis de la Valette. Le ministre hellénique serait, dit-on, entièrement converti, après les explications données par le ministre des affaires étrangères,

et il aurait fait parvenir au cabinet d'Athènes de nouvelles dépêches l'engageant à accepter les conseils bienveillants du cabinet français.

On affirme que le prince de Metternich vient d'adresser à M. de Beust une note confidentielle, dans laquelle l'ambassadeur autrichien fait part au chancelier des conversations très-significatives qu'il aurait eues avec Napoléon III. Il résulterait de ces entretiens que Sa Majesté désire voir s'affermir les bons rapports de la France et de l'Autriche, et le cabinet français, marcher sincèrement d'accord avec celui de Vienne, concourant ainsi au maintien de la paix, quels que soient les conflits qui pourront surgir.

Voici un détail rétrospectif relatif à la conférence.

M. de Metternich, dont l'esprit conciliant est connu et dont les rapports avec ses collègues du corps diplomatique sont et ont toujours été des meilleurs n'aurait pas été éloigné de donner, pour ce qu'il le regardait, voix délibérative au Congrès à M. Rhangabé, représentant hellénique à Paris. Ce serait M. de Beust qui aurait opposé son veto au désir de M. de Metternich.

La Prusse continue en Allemagne son système d'annexion subreptice. Elle vient d'incorporer dans l'armée du Wurtemberg un officier supérieur et quatre officiers par division, chargés d'apprendre aux troupes wurtembergoises les règlements prussiens adoptés par le gouvernement de Stuttgart.

Le gouvernement de Saint-Petersbourg organise des bandes de Bulgares et de Grecs, qu'il arme de fusils nouveau modèle, et qui, dit-on, sont destinées à agir contre la Sublime-Porte au premier signal.

Un télégramme d'Adélaïde (Australie) donne de longs détails sur le massacre épouvantable de colons européens à la Nouvelle-Zélande. Les naturels ont commis des atrocités inouïes.

NECROLOGIE.

Il vient de s'éteindre à St. Thomas, comté de Montmagny, à l'âge de 91 ans, une existence bien belle et bien admirable; une de ces existences invariables et dont ce siècle offre peu d'exemples. Madame veuve François Têtu, a quitté cette terre pour aller rejoindre le digne et vertueux compagnon d'exil, qui l'a précédé depuis quinze ans dans une meilleure vie, à l'âge de 85 ans. Cette vénérable dame a eu la satisfaction de célébrer sa 50e année de mariage, il y a 26 ans. Elle voyait alors auprès d'elle 17 enfants et plus de 50 petits-enfants. Dix ans plus tard, une autre belle circonstance, sa 60e, appelait à la fête ainsi que son époux une plus nombreuse famille. On comptait alors pas moins de 14 enfants et 96 petits enfants et arrière-petits enfants.

Nonobstant une complète cécité, dont elle fut affligée les 15 dernières années de son existence; sa douce gaieté, son humeur inaltérable et sa résignation angélique ne se sont pas démenties un seul instant. Il était touchant de voir cette vénérable aveugle bénissant ses nombreux enfants avant de les devancer au ciel et les exhortant à suivre sans s'en écarter jamais le droit sentier qu'elle avait si bien enseigné. Elle fut une bonne épouse, une bonne mère, femme d'une rare intelligence et d'un grand jugement. Sa charité sublime envers les pauvres qu'elle assistait sans cesse, témoignait de son cœur sensible et bienfaisant. Aussi elle fut toujours bénie de Dieu, elle et ses enfants.

Remplie d'esprit, ses saillies nombreuses et choisies ajoutaient un charme de plus à sa conversation; et la justesse de sa mémoire faisait l'étonnement et l'admiration de ses connaissances. Ses manières étaient empreintes de noblesse et de dignité. Tout en elle attirait le respect et la vénération. Sur le déclin de son

admirable vie, elle conservait toutes les facultés de l'âge mûr. Sa mort n'a été qu'un passage à la véritable lumière. Cette mort arrivée à 91 ans a été belle et calme comme sa vie. Elle laisse 8 enfants et 110 petits et arrière-petits enfants.

Son service a été chanté à St. Thomas de Montmagny, mardi dernier, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis R. I. P.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Ottawa, 9.—Le Shérif a reçu la nouvelle aujourd'hui que Whelan serait pendu jeudi; il a immédiatement ordonné de préparer l'échafaud pour son exécution.

La femme de Whelan a eu une entrevue avec son mari aujourd'hui; la scène, dit-on, a été très attristante.

La force militaire sortira pour empêcher tout trouble qui pourrait survenir; la force volontaire sera aussi sous les armes.

On s'est de plus assuré les services d'une garde additionnelle et de la force de police.

Un grand nombre des contracteurs du chemin de fer intercolonial sont partis aujourd'hui pour leur domicile, assurés qu'ils n'obtiendront pas de contrats.

L'Hon. M. Kenny est arrivé aujourd'hui.

Ottawa, 10.—Whelan a fait mander hier soir, le Magistrat de Police, M. O'gara et M. Lees, procureur du comté; ces derniers sont allés le voir dans sa prison. L'entrevue a duré longtemps. La déposition faite par le prisonnier a été prise par ses visiteurs, et se trouve entre les mains du Ministre de la Justice. On dit que cette déposition tend à faire voir que Whelan lui-même n'a pas tiré le coup fatal, mais a donné avis aux assassins (au nombre de deux) du départ de M. McGee de la Chambre des Communes et de son approche de son logement. L'un des meurtriers était caché sous le porche avoisinant et l'autre sur le lot vacant en face.

Cette déposition décharge aussi Doyle et Buckley de toute complicité dans le crime.

Whelan refuse obstinément de recevoir aucun visiteur, pas même les membres de la presse.

Les préparatifs pour l'exécution sont terminés. On n'appréhende aucun trouble.

La femme de Whelan est encore en ville, et depuis son entrevue malheureuse d'hier soir avec le Gouverneur-Général, elle paraît entièrement résignée au sort de son mari. Elle converse librement sur ce sujet et proteste emphatiquement de l'innocence de ce dernier.

On rapporte aussi que dans sa déposition Whelan confesse avoir pris soin du cheval et de la voiture dans laquelle le véritable meurtrier s'est enfui à Aymer, et dont on s'en souvient, la trace a été remarquée, dans le temps.

On saura, dit-il, avant longtemps qui étaient ces meurtriers.

Ottawa, 10.—Whelan refuse de voir personne autre que son confesseur.

Votre correspondant a tenté en vain de se faire admettre auprès de lui. Et ses efforts dans ce but n'ont abouti à aucun résultat.

Une visite à la prison nous a donné l'occasion de voir Lacroix. Il est plein de courage et tout à fait à l'aise en compagnie de sa femme; à côté de lui, se trouve un prisonnier qui a une jolie femme; cette dernière porte un nuage mauve et une robe de droguet brun.

Rien ne préoccupe Lacroix. Il est d'un caractère gai et léger; et il parle l'anglais comme si c'était sa langue. Durant le procès, il a pourtant refusé de s'exprimer autrement qu'en français. Il espère que demain verra la fin de son emprisonnement.

Doyle qui est aussi dans les cellules prend les choses bien froidement. Il a la ferme confiance d'être délivré aussitôt après l'exécution. Il est mieux au physique que le jour où je l'ai rencontré pour la dernière fois au Palais-de-Justice. Il est d'une franchise et d'une hardiesse en conversation telle qu'il est rare d'en rencontrer de semblable dans une prison.

Buckley, au contraire, est maussade et d'humeur morose et avec cela soupçonneux, et je pense qu'il est en démeace. Il est tout-à-fait incapable d'entretenir aucune relation sociale avec les personnes du dehors et ressemble à une bête sauvage encagée.

En dépit du refus du shérif, le geolier m'a fait visiter la cellule dans laquelle Whelan a été enfermé jusqu'à aujourd'hui. Elle a deux pieds de largeur sur 8 pieds de profondeur. Il m'a aussi fait voir la position dans laquelle lui et le tourne-clefs avaient entendu les aveux de Whelan.

C'est le shérif qui examine seul les préparatifs de l'exécution, et personne autre que lui n'y a accès.

La garde des carabiniers est sans cesse sur le qui-vive. Quinze hommes occupent jour et nuit les abords de la salle à manger de la prison. Une autre garde de 30 hommes surveille les alentours durant les heures de nuit. On n'appréhende aucun trouble.

Ottawa, 10.—Whelan n'a pas eu de repos la nuit dernière. On rapporte qu'il va laisser une confession scellée, laquelle sera rendue publique après son exécution. On s'attend qu'il fera un long discours sur l'échafaud. Les troupes et les volontaires seront sous les armes de bonne heure, demain. Tout est tranquille jusqu'à présent.

Ottawa, 10.—Tout était tranquille à 8 heures ce soir.

Le moment de l'exécution est fixé à 10 heures et demie demain matin; mais c'est probablement pour tromper les gens. On pense qu'elle aura eu lieu avant ce temps.

Toronto, 9.—Au Conseil-de-Ville hier soir, on a reçu \$400 pour venir en aide aux habitants de la Rivière Rouge, du préfet de Simcoe.

L'Institut des Artisans a résolu d'ériger une nouvelle salle qui pourra contenir 2,505 personnes. On estime le coût du terrain et de la bâtisse à \$30,000; on pense que \$12,000 seront souscrites par les citoyens.

A la vente des terres hier, 40 lots environ ont été vendus en partie à \$8 par pied; le total réalisé est \$14,500.

Les officiers de la garnison ont joué au Lycée hier soir; cette séance a pleinement satisfait le public.

Le sergent May Coutler, des 13^{me} Hussards, un héros de Balaklava, est mort hier, dans sa 39^{me} année.

Il n'y a plus que huit hommes de Balaklava qui sont maintenant dans le régiment.

Les convois continus d'être attarés.

Toronto, 10.—Le rapport de l'assemblée des propriétaires du chemin de fer du Nord publie cette après-midi, fait voir que le trafic de 1865 n'a rapporté que \$550,000 au lieu que le chiffre de celui de 1867 s'élève à \$561,000. On cite comme cause de ce décroissement l'épuisement du bois d'équarrissage.

En d'autres endroits, on remarque une augmentation. Ce rapport a été adopté unanimement.

On a résolu d'ériger un nouvel élévateur à Toronto, du coût de \$40,000. Et le Bureau a été autorisé, dans une assemblée spéciale, à émettre des bons jusqu'au montant de £50,000 pour opérer la réussite de ce projet. Puis on a terminé les procédures par un vote de remerciements au Directeur-Gérant.

Le *Globe* de ce soir publie la lettre du Dr. Ryerson en réponse à la principale défense de M. Cockburna qu'il accuse de s'être servi de son nom sans y être autorisé, pour obtenir la position qu'il occupe. La question paraît strictement personnelle.

On porte beaucoup d'intérêt au sort de Whelan, à mesure que l'on reçoit des nouvelles de son exécution prochaine.

Le dégel continue. On ne se sert presque plus de voitures d'hiver.

St. Jean, N. B., 9.—La nomination pour le comté de Kent a eu lieu hier. On compte trois candidats; Hutchinson, Johnson et Cutler. Tout s'est passé d'une manière paisible.

Le lieutenant-gouverneur a donné, samedi dernier, un grand dîner aux juges et aux membres du barreau, à Frédérickton.

La rumeur que l'Hon. M. P. Flewelling doit être nommé inspecteur général des Travaux Publics à la place de M. Sutton, se trouve confirmée.

Les feuilles publiques continuent de se couvrir de correspondances et d'articles sur la question de la Nouvelle-Ecosse.

Nous apprenons que Manson Goadge, de Windsor, va se présenter comme candidat du Rappel pour le comté de Hants, en opposition à M. Howe.

Le marché aux farines est très lourd. Les prix restent à peu près les mêmes.

Halifax, 10.—M. Manson Goadge de Windsor a été nommé en opposition à M. Howe, dans le comté de Hants.

M. Howe part demain pour ce comté; et on rapporte qu'il a préparé une longue adresse aux constituants. Elle doit être imprimée sous forme de brochure.

Environ douze personnes ont été nommées pour prendre la place de M. Northup dans le conseil de la ligue du Rappel.

Les chances de M. Howe sont bonnes, mais il va rencontrer une forte opposition. La ligue est disposée à dépenser n'importe quel montant pour l'empêcher d'être élu.

On rapporte, mais sans l'affirmer que E. M. McDonald, M. P. P., a résigné ou est sur le point de résigner sa place d'imprimeur local de la reine, à cause de la pression exercée par le gouvernement local.

Des assemblées tenues dans les comtés de Guysboro Est et de Shelbourne Ouest ont approuvé l'extension du chemin de fer intercolonial à ces comtés. Toute la contrée s'est levée à propos de cette question; et elle attend de l'aide du gouvernement fédéral.

Afin d'arriver à rallier les anti-unionistes à la politique de l'union, il a été décidé que M. Goadge ne devrait pas paraître à la chambre. On croit généralement ici que le gouvernement ne résistera pas à l'opposition qui menace de se montrer à la prochaine session.

Les membres de la ligue du Rappel n'ont pas encore amené de candidat sur les rangs. Il est rumeur que les collègues de Wilkins sont fatigués de sa personne. On fait de nouveau courir le bruit de sa résignation.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE. AMERIQUE.

New-York, 9.—Une société de plus de 1000 personnes composée de l'élite des citoyens de New-York et de Brooklyn, assistait à la réception offerte, hier soir, au Général Grant, dans cette dernière ville, par M. T. B. Chittenden. Ce monsieur avait fait agrandir ses salons au moyen d'une toiture temporaire placée au-dessus du terrain qui les entoure. Les décorations étaient remarquables et pleines de goût.

New-York, 9.—Le Str. *Queen* d'Europe est arrivé.

New-York, 9.—Une dépêche au *Times* dit que le comité des affaires étrangères du Sénat a décidé de prendre en considération le protocole relatif au traité de l'Alabama et le traité qui concerne la naturalisation des citoyens étrangers dans lequel l'Angleterre reconnaît le droit d'expatriation.

On s'attend à ce que ces questions ainsi que le projet de l'achat de l'île St. Thomas seront pris en considération à la prochaine assemblée régulière.

En ce qui regarde l'île St. Thomas, il est improbable que le comité décide que le gouvernement américain est tellement engagé à effectuer la transaction suivant toutes les obligations morales et internationales qu'il doit payer le prix de l'achat au roi du Danemark.

Nonobstant le fait que des projets d'annexions sont de temps à autre introduits en Chambre et discutés dans les comités, il est clair qu'ils recevront toujours une forte opposition dans le Congrès et l'on peut dire que de

semblables acquisitions ne sont pas prochaines.

Portland, 9.—Le steamer *Austrian* est arrivé à 4 heures p. m. Les malles et les passagers sont partis à neuf heures et demie p. m.

Washington, 9.—Le bill rapporté par le comité des voies et moyens n'autorise pas, comme on le supposait, l'échange des bons enregistrés avec les coupons de bons, bien que les derniers puissent être transformés en bons enregistrés.

New York, 9.—Le steamer *Cambria* a emporté aujourd'hui \$70,300 en espèces.

New York, 9.—Jas. T. Brady est mort ce matin d'apoplexie, à l'âge de 54 ans.

Havane, 8.—Le *Diario*, dans le rapport qu'il donne de l'émeute arrivée à Camarones, fait mention que le premier acte des rebelles a été de détruire une section du chemin de fer. La même feuille confesse que la situation dans ce quartier est très grave.

On s'attend que l'approche de la révolution du voisinage de Cienfuegos, qui est le centre d'un vaste district de planteurs, va amener une hausse dans le marché au sucre.

Les rebelles se sont réunis dernièrement à Managua, au nombre de 500.

Ils ont été attaqués par les troupes et défaits, perdant toutes leurs armes et leurs munitions et laissant onze prisonniers.

Havane, 9.—Le gouvernement organise plusieurs nouveaux bataillons de volontaires dont une partie demeurera en garnison et l'autre fera le service actif.

La Cannes, le boulevard de la Havane, a maintenant des volontaires comme soldats de garnison à la place des réguliers qui ont été envoyés à Cienfuegos.

San Francisco, 8.—Des nouvelles venant du Mexique nous apprennent que de grosses pluies sont survenues dans l'état de Sinaloa. Les rivières ont débordé et inondé la contrée, détruisant entièrement plusieurs villages. On ne connaît pas le nombre des vies perdues; mais on craint qu'il ne soit très grand.

Lisbonne, 8.—Les dernières nouvelles du Paraguay apprennent que les alliés avaient offert une trêve au président Lopez, dans le but d'entamer des négociations de paix.

Nouvelle-Orléans, 10.—Le bill d'Égalité sociale qui décrète qu'un noir peut circuler partout et jouir de toute espèce de droits, de la même manière qu'un blanc, pourvu que sa bourse le lui permette, a passé au Sénat de l'État.

Washington, 10.—Hier à la Cour Suprême des États-Unis, on a présenté des pétitions pour obtenir la mise en liberté de Spangler et Arnold, maintenant confinés dans la prison de Dry Tortugas. Le pardon du Dr. Mudd a déjà été préparé et probablement signé.

Chicago, 9.—L'Hon. M. McConnell, sénateur d'État, a été ce matin assassiné dans son bureau, à Jacksonville. On a trouvé à sa tête, les marques de cinq coups portés au moyen d'une fronde. On ne connaît pas la cause qui a pu amener ce meurtre.

Le sénat du Wisconsin a donné hier soir, son consentement à la formation d'un nouveau état qui sera formé du Michigan et de la partie Nord du Wisconsin.

New-York, 10.—Le steamer *Westphalia*, de Hambourg est arrivé.

New York, 10.—Le *World* contient la dépêche suivante de Washington:

Le comité des relations étrangères doit se réunir aujourd'hui et examiner de suite le protocole de l'Alabama.

Havane, 10.—Les arrestations et les recherches faites par la police continuent.

Le recrutement de la force volontaire s'opère avec vivacité. Deux compagnies de réguliers ont laissé Matanzas pour Macagua afin d'y réprimer les troubles survenus dans ce dernier endroit.

Le région d'Aabojo est toujours tranquille. Le sénateur Henderson, du Missouri, le gouverneur Gardner et le général Cassidy sont arrivés aujourd'hui de New York par le str. *Monocastle*.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique

Londres, 6.—Le texte complet du traité agréé par Lord Clarnudon et M. Johnson et publié dans les journaux de New York, vient d'être reçu par la maille.

Le *Times* de New York annonce le traité et dit qu'il est incompréhensible et ne règle rien à moins qu'on n'ait arrêté quelques stipulations secrètes.

D'un autre côté on s'y occupe beaucoup de la reconnaissance des Etats du Sud comme belligérants.

Les déficiences du traité ont été indiquées et sont dues à la manière semi-publique avec laquelle on a conduit les négociations.

Si le Senat américain hésite à ratifier le projet, l'Irlande n'en sera pas fâchée. Il est désirable que le traité soit répandu et révisé.

Comme cela est actuellement déterminé, chaque réclamation peut être soumise à un arbitre souverain pour la ratification finale.

Si on appelle cela un règlement, le *Times* demande qu'on définisse de nouveau ce mot.

Paris, 6.—Bourse ferme; rentes à 70 frs. 90 c.

Havre, 6.—Coton ouvert tranquille, fermé ferme comme suit: sur le champ 141 fr., en circulation 143 fr.

Paris, 6.—On a promis l'acquittement prochain d'un des versements dus sur la liquidation de la dette mexicaine.

On annonce officiellement que les dernières nouvelles d'Athènes fournissent au gouvernement français l'espoir que la politique pacifiante du roi Georges triomphera de l'excitation de l'heure présente.

Il règne encore une grande excitation à Athènes.

La reine Isabelle a lancé un nouveau manifeste, dans lequel elle dénonce la révolution d'Espagne, et affirme ses droits au trône.

Les grandes Puissances ont accordé un délai de huit jours au gouvernement grec pour adopter une décision finale sur les propositions de la Conférence de Paris.

Madrid, 6.—Le Pape a défendu aux prélats nouvellement élus de siéger aux Cortès.

Madrid, 7.—Le nom du Prince Girgenti a été rayé des rôles de l'armée espagnole.

Les Carlistes sont pleins d'activité, et les renseignements apprennent qu'ils travaillent à produire une insurrection, qui peut éclater d'un moment à l'autre.

Londres, 10.—M. Gladstone propose l'abolition des épreuves universitaires.

Londres, 10.—Les conservateurs se préparent à faire une vigoureuse opposition dans le Parlement.

Lord Cairns va remplacer le comte de Malmsbury comme leur chef dans la Chambre des Lords.

Paris, 10.—M. Malewski a laissé Athènes pour revenir en cette ville. Il est porteur d'une réponse satisfaisante sur tous les points de la part du gouvernement grec, aux propositions de la conférence de Paris.

La presse de cette ville nie avec beaucoup d'indignation la vérité de l'assertion émise par l'organe de M. Bismark, à Berlin, que les membres de la conférence avaient été corrompus par le gouvernement Prussien.

Madrid, 10.—De tous ceux impliqués dans l'assassinat du gouverneur de Burgos, un seul a été condamné à mort; et son sort est réservé à la décision des Cortès.

Les Cortès Constituentes vont se réunir demain pour s'organiser.

Madrid, 10.—L'amiral Topete, ministre de la marine, a publié des ordres généraux pour établir la marine espagnole sur de nouvelles bases.

Berlin, 10.—La *Gazette de la Bourse* de cette ville parlant de l'établissement d'une agence financière américaine à Londres, proposé par le secrétaire McCulloch, à l'expiration de sa charge, salue l'exécution de ce projet comme une garantie contre la répudiation des actes commerciaux et une promesse de développement pour le commerce de l'Europe et des Etats-Unis.

Notes Locales.

NOMINATION.—Nous apprenons avec plaisir que M. G. Taillon, frère de A. Taillon, Ecr. Employé de la Banque des Marchands de cette ville, vient d'être reçu *Barrister* pour la Province d'Ontario. Nos félicitations à notre compatriote Canadien-Français pour cette promotion due à ses études et à ses talents.

ST. PATRICK'S HALL.—On rapporte que le fer employé dans la toiture de la Salle St. Patrice était d'une qualité inférieure à celle mentionnée dans le contrat, et d'un moindre prix.

EXPORTATION D'ARGENT.—M. Weir a exporté tout ensemble \$103,000 en argent.

MERCREDI DES CENDRES.—Hier se trouvant jour de fête légale, les Cours et bureaux publics étaient fermés. Selon la coutume, le chef de police a gracié les prisonniers coupables d'offenses légères.

ÉCOLE MILITAIRE.—Le *Drill Shed* s'appellera désormais Ecole Militaire. Ce nom est écrit sur la façade en énormes lettres rouges.

PETITE VÉROLE.—Les cas de petite vérole diminuent tous les jours.

SOCIÉTÉ POUR EMPÊCHER LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX.—Lun li après-midi, à quatre heures, une assemblée a eu lieu au bureau de MM. Prentice et Moat, No. 60, rue St. François-Xavier, dans le but de former une société pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Parmi les messieurs présents, on remarquait MM. Chas. Alexander, James Hutton, G. A. Drummond, W. M. Molson, Andrew Allan, A. Urquhart, W. Osborne Smith, R. Simms, John Crawford, E. Lusher, R. Moat, F. W. Henshaw, W. H. Kerr, Dr. A. B. LaRocque, A. J. Pell et J. R. Boyce.

M. Prentice prit le fauteuil, et M. F. McKenzie fut nommé secrétaire.

Après quelques remarques de la part du président sur la nécessité de la fondation de la société projetée, il fut proposé par l'Échevin Alexander, secondé par James Hutton, écrivain, et

Résolu,—Que, dans l'opinion de cette assemblée, les cruautés atroces auxquelles sont sujets les animaux, en cette ville et dans toute la province, rendent absolument nécessaire la formation immédiate d'une société pour empêcher la cruauté envers les animaux; et que les personnes présentes s'associent pour l'avenir à ce but.

Après quelques pourparlers, M. F. Mackenzie lut un court exposé du but de cette société. On fera de suite des efforts pour mettre en vigueur la loi actuelle concernant la cruauté envers les animaux; obtenir des dispositions plus rigoureuses; employer comme agents des personnes dont la charge sera de poursuivre ceux qui se rendraient coupables de cruauté envers les animaux, ou de fournir à la société des preuves suffisantes pour obtenir leur conviction; faire adopter des règlements plus humains pour le transport des animaux; et au moyen de pamphlets instruire les enfants et le public de leurs devoirs de bienfaisance envers les animaux.

Proposé par le Dr. A. B. Larocque, secondé par M. Drummond, et

Résolu,—Que les MM. suivants soient nommés membres du comité de cette société, avec instruction de faire admettre des membres, solliciter des souscriptions, obtenir un acte d'incorporation, et faire tous les arrangements nécessaires pour donner immédiatement effet au but de cette société.

MEMBRES HONORAIRES :

Sir John Young, K. C. B., Sir J. A. Macdonald, Sir G. E. Cartier, Sir N. F. Belleau, Hon. P. J. O. Chauveau.

COMITÉ :

Wm. Workman, J. G. McKenzie, Jno. Crawford, Andrew Allan, E. H. King, Alex. Urquhart, G. A. Drummond, Jas. Ferrier, jr., J. C. Coursol, Alfred Larocque, Chs. F. Bouthillier, E. A. Prentice, W. Sache, A. C. Hoover, W. M. Molson, Chas. Alexander, James Hutton, R. Moat, G. W. Weaver, Thos. Davidson, W. H. Kerr et F. Mackenzie, Secrétaire-Trésorier.

Nouvelles de l'Intérieur.

COUR CRIMINELLE.—Samedi matin a commencé le procès de Quinn sous accusation de meurtre.

L'accusé a pour défenseur M. Plamondon.

La Cour a refusé d'admettre Gilchen à caution dans l'affaire Magnan et Chamberland.—*L'Événement*.

ŒUVRES DE CHAMPLAIN.—Les souscripteurs aux *œuvres de Champlain* ont appris avec douleur qu'un incendie avait détruit, en un instant, le travail colossal entrepris par M. Laverdière et M. Desbarats. Le chagrin était d'autant plus vif que ce splendide monument, élevé à la gloire du fondateur de Québec, était terminé quand le feu a exercé ses ravages dans les ateliers de M. Desbarats.

Mais ce malheur sera séparé. M. Desbarats, avec un courage que l'on ne saurait trop louer, va se remettre à l'ouvrage, et le travail de M. l'abbé Laverdière verra le jour avant la fin de l'année.

Toutes les épreuves et manuscrits sont sauvés en sorte que l'on n'a à faire que le travail typographique de la composition.

Nous sommes heureux, avec tous les amis des lettres et les souscripteurs aux *œuvres de Champlain*, de voir que M. l'abbé Laverdière n'a pas fait en pure perte un précieux et pénible travail de plusieurs années.—*Journal de Québec*.

LE JOURNAL DE QUÉBEC.—Le *Journal* a acquis la grande propriété Sewell située sur la Place d'Armes, à l'encoignure des rues Sainte-Anne et du Fort, et connue autrefois sous le nom de Payne's Hotel, et y transportera, au printemps, son matériel et ses bureaux de rédaction et d'affaires.—*Idem*.

ÉCHAPPÉ BELLE.—Un certain nombre de jeunes garçons qui glissaient au Cap Diamant, ont été surpris par une avalanche de neige qui a eu lieu, hier, vers l'heure de l'après-midi, vis-à-vis la Chapelle des Marins, et ont été tous ensevelis sous la neige. Le bruit de cet accident s'est répandu en un clin-d'œil dans le voisinage, et des secours ont été immédiatement organisés et tous ont été retirés sains et saufs. On croyait l'œuvre du sauvetage accompli, quand tout à coup on s'est aperçu qu'il manquait un des jeunes garçons, nommé Kelly. On s'est remis à l'œuvre avec une activité fiévreuse et on a réussi à retrouver le malheureux, mais presque asphyxié. Le Dr. Wherry, appelé en toute hâte sur les lieux, a pu, heureusement, par des soins intelligents, le rappeler à la vie.—*Idem*.

ÉNORMES AVALANCHES DE NEIGE.—Pendant la tempête de jeudi, une masse énorme de neige s'est détachée du haut de la côte à Hadlow cove, et est venue s'abattre sur sept maisons qu'elle a complètement ensevelies avec les personnes qui les occupaient. La masse était si lourde qu'une des maisons a été poussée à quelques pieds plus loin. Heureusement, personne n'a péri; mais deux enfants ont été retirés avec peine de dessous la neige; la plupart des maisons ont éprouvé beaucoup de dommages.—*Idem*.

—Jeudi, pendant la tempête, un jeune homme du nom de Napoléon Pratte, âgé de 14 ans, passant le long du côteau, sur le chemin de Ste. Marguerite, près de la demeure de M. Olivier Gouin, fut enseveli par une avalanche de neige lancée du flanc de la côte. Une petite fille qui vit l'accident, donna l'alarme; son père et d'autres personnes accoururent et firent des recherches, mais ne purent découvrir l'endroit précis où gisait le pauvre jeune homme. Voyant leurs recherches inutiles, ils s'en retournaient chercher des pelles, lorsqu'ils virent deux mains sortant de la neige. Tiré de sa position dangereuse, le jeune homme fut trouvé sans connaissance, ayant les yeux, la bouche et les oreilles remplies de sang. On parvint difficilement à lui sauver la vie. Il se porte bien maintenant.—*Constitutionnel*.

ACCIDENT.—Mardi dernier, dans la nuit, un convoi de fret, venant de Caticooke à Sherbrooke, fut lancé hors de la voie, par suite de la rupture d'une lisse, sur le pont de fer de

Huntingville, dans Ascot. Toutes les lisses et les traverses du pont furent enlevées, et plusieurs chars jetés en bas du pont sur la glace, d'une hauteur d'environ 20 pieds. Tous les chars furent plus ou moins endommagés.—*Pionnier de Sherbrooke.*

MORT AFFREUSE.—Vendredi dernier, à West-Farnham, Louis Gareau, âgé de 13 ans, s'est fait prendre dans une strappe de la factorie de finettes de Bowker et fut entraîné avec tant de force autour de l'essieu qu'il fut tué instantanément. Ses bras, ses jambes, ses côtes et tous les os furent broyés d'une façon épouvantable. Le Dr. Chamberlain, coroner du district de Bedford, tint une enquête et le verdict fut rendu suivant les faits ci-haut.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

CHUTE D'UN AUTRE TOIT.—Samedi matin à huit heures s'éroulait avec un fracas énorme, la couverture d'un magnifique édifice en pierre, situé aux Nos. 259 et 261, rue Notre-Dame, et dont M. Baylis est le propriétaire. Le toit emporta dans sa chute les quatre planchers de la bâtisse, dont les murs seuls purent résister à cette violente secousse. Il y avait un gros amas de neige sur le toit qui probablement n'a pu supporter un poids aussi lourd. Cette maison qui semblait d'une confection extrêmement solide, n'était terminée que depuis le printemps et elle devait être sous peu occupée.

Cet accident qui comme celui arrivé à la salle St. Patrice, pouvait se transformer en une affreuse catastrophe, doit démontrer aux moins clairvoyants, les dangers auxquels on s'expose en laissant amonceler de la neige sur les couvertures de maison, en même temps qu'il prouve avec quels soins et quelle solidité on doit eriger ces édifices élancés qui sans point d'appui assez fort, peuvent en s'effondrant, ensevelir des centaines de vie. Ce double exemple comporte son enseignement et il est à désirer qu'il ne passe pas inaperçu.

TEMPÊTE DE NEIGE.—Depuis hier, la neige tombe, poussée par un vent furieux. C'est la plus violente tempête de neige que nous ayons eue jusqu'à présent, et, au moment où nous écrivons ceci, elle dure encore avec une intensité toujours croissante. Les rues sont dans l'état le plus affreux. Les trottoirs sont remplacés par des monticules de neige dont quelques uns atteignent quatre à cinq pieds de hauteur.

A la campagne, la tempête sévit avec une fureur impossible à dire. Il n'y aura pas de train de la Rivière-du-Loup aujourd'hui, et ce matin le train de Montréal était en retard de cinq heures. On ne peut pas dire à quelle heure il sera à la Pointe-Levis, et peut-être n'arrivera-t-il pas ce soir.—*L'Événement.*

—Les dernières neiges ont rendu les chemins difficiles pour la montée aux chantiers. Il n'y a cependant pas assez de neige pour gêner le travail de la coupe et du transport des billots sur les jetées.—*Le Constitutionnel.*

NOUVELLE ÉGLISE.—Monsieur Thomas Cooke a donné son décret, par lequel il règle : 1o. que la nouvelle église de St. Christophe d'Arthabaska aura 130 pieds de longueur, 55 pieds de largeur et 32 pieds de hauteur ; 2o. que la nouvelle sacristie aura 40 pieds de longueur ; 3o. que les dites constructions seront dirigées au sud-ouest de la chapelle actuelle.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

SOUSCRIPTION.—Le 28 du mois dernier, jour de la fête de M. le Supérieur du collège de Nicolet, Messieurs les membres du clergé des Trois-Rivières ont ouvert une liste de souscriptions pour faciliter à M. Thomas Caron, V. G., le voyage de Rome en compagnie de Sa Grandeur Mgr. Laflèche qui doit partir dans le cours de l'été pour assister au concile œcuménique. C'est ce qui s'appelle de la reconnaissance en actions, et M. le Grand Vicair y a droit à plusieurs titres.—*Ibid.*

DÉPART POUR ROME.—On cite déjà les noms de plusieurs laïques qui se proposent de partir pour Rome en compagnie de Mgr. Laflèche, entre autres M. le Docteur Bourgeois, Assistant-Commissaire des terres de la Couronne.—*Id.*

CONVERSION AU CATHOLICISME.—Une touchante cérémonie a eu lieu mardi dernier à la prison de cette ville. Un vieillard nommé Parson, américain d'origine, et détenu depuis quelques mois, s'est converti au catholicisme. Le Revd. M. Charland lui a administré le baptême. M. Philorome Prudhomme, élève du collège de Montréal, et Madame J. M. Prudhomme ont été les parrain et marraine.—Cet homme insista depuis longtemps pour qu'on lui permit d'entrer dans l'Eglise romaine, et c'est à sa prière que notre vénérable curé a cru devoir instruire des mystères de la religion catholique.—*Courrier de Beauharnois.*

WHELAN.—Nous apprenons que depuis quelques jours Whelan est devenu triste et est quelquefois très agité. A l'arrivée de son confesseur il se tranquillisa immédiatement. Il a de longues conversations avec lui. Jeudi, il fit demander le Shérif qui s'empressa de se rendre auprès de lui. Il le remercia des bontés qu'il avait eu pour lui et le pria de lui pardonner s'il avait commis quelques fautes pendant le temps qu'il a été en prison. Ordre a été donné de permettre au Rev. M. O'Connor, son confesseur, de visiter le prisonnier quand il le désirerait.—*Le Canada.*

UN COUP DE FILET.—Ce matin, George Albert Mason, cuisinier, commissaire en-chef, nommé par la Puissance pour empêcher la vente des liqueurs fortes, sans licence, a rendu devant la cour de police à Québec, pas moins de 69 noms, qui vendaient en contravention avec la loi de l'eau de feu, pour laquelle les individus auront à payer chacun \$50. Le tiers de ces amendes retournera à M. Mason, et ce coup de filet seul mettra dans la poche de l'informeur la jolie somme de mille piastres. A la sortie de la cour, une cinquantaine d'individus l'attendaient en dehors, et plusieurs menaces de vengeance se firent contre Mason, qui fut escorté par un détachement de police armée jusqu'à son hôtel, devant le marché de la Haute-Ville. La foule s'arrêta là un instant et on entendait encore au milieu d'elle plusieurs exclamations de vengeance et que Mason ne perdrait rien pour attendre. Mason armé de revolvers et de poignards, paraît rire de toutes ces menaces.—*Progrès de Lévis.*

SCÈNE DÉCHIRANTE.—Il s'est passé l'autre jour dans une famille demeurant au faubourg St. Jean, une scène d'adieux déchirants. Un ouvrier, sans ouvrage, n'ayant pas fait jusqu'à ce qu'il paraît, beaucoup d'efforts pour en trouver, se disposait l'autre soir à quitter sa femme pour les Etats-Unis.

Sa famille, obligée depuis longtemps de le nourrir, n'était pas disposée de le voir partir. Offensé, indigné même de ce que son départ n'amenait pas au moins un semblant de tristesse sur les figures, notre individu tombe à bras raccourcis sur son père, sa mère, sa femme et ses enfants et leur administre à chacun un bon nombre de taloches afin d'attendrir les cœurs à son endroit.

Cela fait, ce modèle de piété filiale et de tendresse conjugale, prend son sac de voyage et quitte sa famille enfin éplorée.—*Événement.*

ACCIDENT.—Nous avons le regret d'apprendre que M. Burroughs, père, en se rendant hier de sa résidence, sur le Cap, au Palais-de-Justice, a fait une chute et s'est cassé l'os de la cuisse droite, près de l'articulation. Le Dr. Jackson a été appelé immédiatement, et on espère d'après les avis du médecin, que ce malheureux accident n'aura aucune suite grave, et que M. Burroughs se rétablira bientôt.—*Idem.*

PÉNIBLE ACCIDENT.—Hier, un apprenti ferblantier, nommé Théophile Plante, était occupé à poser une dalle sur la maison de M. Oct. Côté, maçon, rue Nouvelle, lorsque malheureusement l'échafaud sur lequel il était assis ceda tout à coup sous lui, et l'infortuné jeune homme fut précipité du troisième étage de la maison sur le sol. Quand on le releva, il avait la jambe droite cassée.—*Idem.*

PROJET D'UNE MANUFACTURE.—Il y eut lundi dernier dans la salle de l'Institut quelques pourparlers sur la possibilité d'établir une manufacture en laine sur le bord de notre rivière.—L'a-semblee a été ajournée à vendredi, demain.—*Gazette de Joliette.*

Correspondance de Rome.

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

Rome, ce 16 Janvier 1869.

Depuis plus de deux mois que j'écrivais sur la *Minerve* sous le titre pompeux de correspondant, j'ai du parfois, vous ennuier furieusement. J'ai bien l'idée de l'ennui que je vous cause, mais que voulez-vous, une fois sur la pente du mal, du diable, si vous êtes capable de vous en tirer. Ensuite, les sujets de correspondances, si vous croyez qu'ils abondent, c'est étonnant, comme vous vous trompez. Je ne suis pas homme à vous peindre les beautés de Rome, à vous en redire les merveilles ; cette tâche, d'ailleurs difficile, est trop au-dessus de mes forces, pour que j'en tente l'essai. Je risquerais bien moi aussi une description du Colisée au clair de la lune, le sujet même est si plein de beautés, que mille et un écrivains, cent fois en ont redit les charmes.

Vous tenir au fait de la politique européenne, serait très extravagant de ma part, d'autant plus que loin du centre des affaires il me faudrait avoir recours à des journaux que vous recevez vous-même.

Ne reste plus que la situation italienne, dont je dois m'occuper, le mouvement des Zouaves, les mutations et nominations des Canadiens ; vous concevez donc que dans les circonstances actuelles le thème n'est pas riche.

Donc à titre de correspondant, à titre de zouave pontifical j'attends avec hâte que la Prusse montre tellement les dents que la France se charge de les lui arracher.

Aujourd'hui, gentilles et aimables lectrices, je suis en veine de galanterie, ma foi oui, en veine..... de galanterie ; c'est bien cela.

Je ne veux pas, vous comprenez, vous faire ce que l'on appelle des blagues, vous dire des choses en l'air, mais je désire vous rendre justice, et entière justice, vous apprendre une vérité que dans votre humilité vous ne croyez peut-être pas.

Longtemps avant mon départ du Canada, j'entendais vanter les beautés européennes, le teint olive de l'italienne, l'élégance française, la souplesse espagnole. Vous aussi, mes dames, vous n'avez pas été sans entendre prodiguer l'encens à vos rivales d'outre-mer, et vous y avez ajouté foi, humilité, entière humilité. Bien que vous habitiez un pays de glace, vous n'êtes pas inférieures aux beautés du Midi. Je ne veux pas vous flatter, mais un autre que moi ajouterait peut-être que vous êtes égales aux plus belles. Sans doute qu'ici, à Rome, rendez-vous de tous les peuples du monde, les beautés ne sont pas rares, mais chez nous elles sont communes. Et il faut voir nos villageoises, au teint coloré, aux grasses joues, aux mains potelées, à côté de celles d'ici, dont la figure osseuse et décharnée dénote la misère contre laquelle elles sont en butte. Et rien de plus mignonnement ridicule que le corsage dont elles assiégent leur taille, quelque fois assez sveltes.

Il faut les voir encore, ces belles dames, quand la température se plaît à devenir un peu froide. De suite fourrures, châles, gants, mitaines, couvertes, tout l'attirail des pays les plus froids surgissent comme par enchantement. Tout le matin, vous ne rencontrerez que le commun du peuple. Sur le haut du jour, les prulentes jeunes filles, jugeant la température suffisamment réchauffée, font atteler leurs chevaux ; et à demi ensevelies, sous leurs chaudes couvertures, elles s'hazardent à monter sur le Pincio. Quelle mine, mon Dieu, elles feraient, si elles étaient dans le pays des glaces.

Pour vous, nymphes des eaux, des eaux glacées du St. Laurent, vous n'êtes pas sans charmes, quand, montées sur vos légers patins, vous décrivez mille cercles gracieux et que les raquettes aux pieds, vous bravez les neiges les plus hautes. Et...vive la Canadienne.

Les toilettes ici sont magnifiques, la coupe des habits délicieuse ; elles ne l'emportent

pas cependant sur celles que vous portez. Tant qu'à la beauté, des fourrures, la qualité et la richesse du vison, vous pouvez vous vanter d'être leurs supérieures. Je ne pense pas que dans aucun pays du monde on ait de plus belles fourrures qu'en Canada. Je n'ai pas encore rencontré à Rome de vison qui vaille celui que vous avez, mesdames, au pays.

Donc, vous étiez par trop humbles, de vous croire inférieures aux Européennes, quand 250 voix s'élèvent pour proclamer votre supériorité sur elles; que 250 jeunes gens sont prêts à le soutenir au prix de leur tranquillité, aussi chacun de nous, quand nous vous comparons aux demoiselles de l'ancien-monde, de s'écrier: Vive la Canadienne.

Vous ne doutez pas, chers lecteurs, que le zouave, avec ses maigres ressources, son gain si peu élevé, trouvait le moyen cependant de faire l'aumône.

Je puis assurer ceci, que sans les zouaves Pontificaux, deux cents personnes manqueraient peut-être du plus strict nécessaire. Il faut être présent à la caserne, quand sonne l'heure du rata ou de la soupe; vous voyez alors, à chaque caserne trente à quarante personnes, femmes, vieillards, enfants, qui sont certains d'avoir leur part de la gamelle. Avec quel plaisir ils font leurs petites distributions et avec quelle reconnaissance elles sont reçues. On a vu des jeunes gens qui ne voulaient pas manger leurs gamelles, faisant quelques fois plus d'un mille, pour venir à la caserne, les donner à leurs pauvres favoris. Même plus, il y a une société de St. Vincent de Paul, complètement composée de zouaves, et dont le Président est un de nos capitaines les plus aimés. Chaque semaine des bons de pain ou de viande sont distribués aux membres, qui vont les distribuer aux familles, que la société juge à propos d'assister. Tous les samedis il y a assemblée, où les membres rendent compte des visites qu'ils ont faites pendant la semaine. Je vous apprendis avec plaisir que plusieurs zouaves canadiens appartiennent déjà à cette société de bienfaisance, qui a porté à Rome des fruits très précieux.

Messieurs les abbés Loranger et Piché ont eu dernièrement une entrevue du St. Père qui a duré plus de quinze minutes et où le Saint vieillard s'est entretenu avec eux, comme un père avec ses enfants. Je laisse la parole à M. Loranger, qui a bien voulu me communiquer ces détails:

Après la cérémonie d'usage, le St. Père apprenant par le Camerier, que nous étions canadiens, nous demanda tout d'abord si nous avions vu nos zouaves. A notre réponse affirmative que nous les avions vus, non seulement à Rome, mais même dans différents Etats Pontificaux où ils se trouvaient en garnison; il parut content et satisfait de cette marque d'attention et de l'intérêt que nous leur portions. Ils le méritent bien, a-t-il dit. Ce sont des jeunes gens bien remarquables par leur dévouement à la cause pontificale, par leur bon esprit et bonne entente, et surtout par leur religion. Ont-ils un cercle et où se trouve-t-il? Après lui avoir désigné le quartier et la rue où il se trouve, nous ajoutâmes que nous avions nos appartements au cercle même.

C'est alors que nous lui avons présenté nos suppliques, que nous avions eu soin de cacher sous nos manteaux. Outre la bénédiction que nous implorions pour nous-mêmes, nos parents et paroissiens, nous demandions aussi à perpétuité pour ces derniers, indulgence plénière à l'anniversaire de notre audience. Le St. Père paraissant hésiter, nous ne manquâmes pas de faire valoir les sacrifices qui ont été faits dans chacune de nos paroisses, pour construction d'Eglises, pour nous faire parvenir aux pieds de Sa Sainteté et jusque au tombeau du Sauveur.

Il a alors dit quelques mots pour témoigner combien il était touché de tant de bonne volonté; et aussitôt, prenant ses plumes que nous lui présentions, il signa nos suppliques, tout en nous disant qu'il n'avait pas coutume

d'accorder ces indulgences à perpétuité; puis il nous les rendit avec les plumes.

Comme je lui avais dit quelques moments avant que j'étais le quatrième de ma famille qui avait le bonheur de paraître devant Son Auguste personne trois de mes frères m'ayant précédé; il me dit en me bénissant: eh bien! je donne au quatrième une abondante bénédiction!

Telle a été l'entrevue qu'ont pu avoir MM. Loranger et Piché et ils peuvent se féliciter d'en avoir eu une bien belle, et d'avoir été les objets d'attention particulière.

Nous avons depuis quelques semaines un nouveau maître de musique pour le régiment des Zouaves. Notre corps de musique, qui était un des meilleurs de Rome, avant la triste affaire de Terristori, avait beaucoup perdu de sa force par la mort de plusieurs de ses principaux musiciens et par la perte presque totale des instruments de musique. Maintenant il est à peu près au complet et sous la direction de ce maître distingué, il ne manquera pas de reprendre le rang qu'il occupait autrefois.

Tout est bouleversé dans notre régiment; il n'y a plus à s'y comprendre, et la cause est ce que nous appelons ici le tiercement, c'est-à-dire la formation de quatre bataillons avec les trois qui existaient avant. Telle compagnie qui se trouvait dans le premier bataillon est rejetée dans le quatrième; telle autre qui appartenait au troisième, fait maintenant partie du deuxième; c'est à n'y plus reconnaître.

Ce n'est pas le pire de la chose. Par suite de ce changement, plusieurs compagnies qui sont en garnison en campagne depuis le mois d'octobre, reviennent à Rome pour s'armer, et sont obligées de repartir après quelques jours pour une nouvelle destination, de là, quatre, huit, dix étapes à faire en plus. Et ces pauvres amis qui, après avoir fini leurs trois mois de garnison dans les provinces, s'attendaient à passer l'hiver à Rome, sont diablement déçus. Le mieux, c'est d'appartenir comme moi à une compagnie qui, portant le nom de *Hors Rango*, ne fait partie d'aucun bataillon; de cette manière, le régiment entier passera *sapeur* que la compagnie *Hors Rango* existerait quand même; nous sommes *immuables*.

L. T. GARCEAU.

Jurisprudence.

COUR SUPÉRIEURE.—(Siégeant en Révision.)

Montréal, 29 janvier 1869.

Présents:—Les Honorables Juges Mondelet, Berthelot et Torrance.

Léandre Franchère, demandeur, vs Thomas Gordon et al, défendeurs.

A Montréal, le 29 mai 1867, le demandeur vendit aux défendeurs 59 tonneaux de 2,000 livres pesant de foin, à raison de \$17.75 par chaque dits tonneaux, le dit foin devant être livré dans les dix jours qui s'écouleraient depuis le jour du dit marché, savoir, depuis le dit 29 Mai 1867.

Pendant le cours des dix jours le demandeur mit les défendeurs en demeure de recevoir le foin ainsi vendu, mais ces derniers refusèrent de recevoir le dit foin et le laissèrent entre les mains du demandeur.

Le demandeur, après avoir protesté les défendeurs, fit vendre le foin à leurs risques et périls; le foin fut vendu au plus haut prix alors dans le marché, mais le prix du foin ayant alors considérablement baissé le prix de cette seconde vente, se trouva à donner \$472 de moins que n'aurait produit le prix auquel les dits défendeurs l'avaient acheté du demandeur qui par son action réclamait la susdite somme sous forme de dommages-intérêts.

Les prétentions du demandeur étaient celles-ci:

Il disait aux défendeurs, je vous ai vendu, pour un certain prix, une certaine quantité de foin, que je devais vous livrer sous dix jours: pendant le délai fixé, je vous ai dument mis en demeure de recevoir le foin, vous avez refusé sans raisons, j'ai dû selon les règles du commerce et la loi, faire vendre ce foin à vos risques et périls; la vente que j'ai faite pour vous de ce foin, rapporte \$472 de moins que le prix pour lequel je vous l'avais vendu, n'ayant pas de raison pour attaquer la validité de cette vente, vous êtes tenus de me payer ce montant que je me trouverais à perdre par le fait que vous avez refusé de recevoir, lors que je vous ai offert ce que je vous avais vendu.

Les défendeurs, pour défense à cette action, disaient:

Que s'il était vrai qu'un contrat eut été fait pour une vente de foin, tel que mentionné en la déclaration du demandeur (ce qu'ils niaient toutefois), le demandeur aurait été obligé, tant par la loi que par les usages du commerce, de livrer ce foin aux défendeurs, à telle heure, dans le cours du dernier jour du délai, qu'il leur fut possible d'examiner la qualité de ce foin et aussi de le faire peser, mais qu'au contraire, lorsque le demandeur avait fait ses offres, le foin était encore dans une berge sur la rivière Richelieu, et que l'heure était trop avancée dans la soirée (6 $\frac{1}{2}$ hs. P. M.), pour permettre aux défendeurs d'examiner la qualité du dit foin, et que par conséquent il leur aurait été impossible, ce jour là, de recevoir du demandeur la dite quantité de foin.

Les défendeurs disaient de plus que s'il avait jamais existé un contrat entre le demandeur et eux, ce contrat aurait existé pour du foin bon et vendable, et ils prétendaient que le foin qui leur avait été offert n'était pas bon et vendable.

Les défendeurs prétendaient donc que s'il y avait eu un contrat entre le demandeur et eux, ce contrat avait été fait pour du foin de bonne qualité, et que le foin en question n'était pas celui pour lequel on avait stipulé, et que dans tous les cas ce foin avait été livré trop tard, et que la vente n'existait plus, du moment que le demandeur ne remplissait pas ses engagements.

Le 30e jour d'octobre 1868, Son Honneur le juge Mondelet, président la Cour Supérieure, rendit jugement en ces termes:

Considérant que le demandeur a prouvé les allégués de sa déclaration et qu'il a bien et dument livré aux défendeurs, dans le temps dit, et au lieu convenu, cinquante-neuf tonneaux de foin de deux mille livre pesant.

Considérant que les défendeurs n'ont pas prouvé les allégués de leur plaidoyer, lequel est débouté avec dépens.

Considérant qu'il est acquis en preuve que les défendeurs ont, sans raison aucune, mais à tort et injustement, refusé de recevoir la dite quantité de foin.

Considérant que par la vente qu'a du faire et a faite de la dite quantité de foin, pour le compte des défendeurs, le demandeur n'a pas formé le prix entier des cinquante-neuf tonneaux de foin; mais qu'au contraire cette vente a produit \$472 de moins que n'aurait produit la dite quantité de foin si les défendeurs, au lieu de refuser de la recevoir, en avaient accepté la livraison, condamne les défendeurs à payer au demandeur la somme de \$472 et les dépens.

Cette cause fut portée devant la Cour Supérieure, siégeant en révision, et le jugement suivant fut rendu:

Considérant que le demandeur n'a pas prouvé la convention par lui alléguée dans sa déclaration, savoir de la vente aux défendeurs de 59 tonneaux de foin à \$17.75 le tonneau.

Considérant qu'il appert par la preuve que le demandeur s'est engagé le 29 mai 1867 à livrer aux défendeurs la quantité de 60 tonneaux de foin à \$17.75 le tonneau, engagement que les défendeurs ont accepté pourvu que ce soit de bon mil livrable sous dix jours, payable comptant lors de la livraison.

Considérant que, suivant cette convention, le demandeur était tenu de livrer cette dernière quantité de foin au lieu indiqué et en temps opportun pour que les défendeurs pussent en recevoir la délivrance dans le délai stipulé, conformément aux dispositions contenues dans les articles 1063, 1069, 1152 et 1474 du Code Civil.

Considérant qu'il appert que le demandeur n'a fait rendre à St. Jean la quantité de foin mentionnée en sa déclaration, qu'après six heures du soir du dernier jour du délai stipulé pour l'exécution de la convention, et qu'il est également établi par la preuve que l'examen et le pesage de la dite quantité de foin ne pouvait se faire de nuit, ni en moins d'un jour, si toute fois on pouvait se procurer l'aide nécessaire.

Considérant que par le délai du demandeur, les défendeurs ont été mis dans l'impossibilité de recevoir la délivrance du foin dans le délai fixé par la convention, que la vente n'a pu conséquemment être parfaite et que les défendeurs ont par là été libérés de leur engagement.

Considérant que pour les motifs ci-dessus il y a erreur dans le susdit jugement du 30ème jour d'octobre 1868, cette Cour infirme le dit jugement et déboute l'action du demandeur avec dépens.

L'Honorable Juge Mondelet ne concourt pas dans ce jugement.

MM. Jetté et Archambault, avocats du demandeur.

M. W. H. Kerr avocat des défendeurs.

Le demandeur interjette appel de ce jugement à la Cour du Banc de la Reine.

Rapports statistiques des affaires judiciaires pour l'année 1868 dans les Cours du Banc de la Reine, des Sessions Générales de la Paix et des Sessions Spéciales.

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Jurisdiction criminelle.)

Actes d'accusation—98.
Assaut (indecent)—1 non fondé.
Complice d'une félonie après le fait—1 fondé, 1 acquittement.
Principal, au second degré, à une félonie et larcin—5 fondés, 4 acquittements et 1 *nolle prosequi*.
Principal, au second degré, à une félonie et meurtre—1 fondé et 1 acquittement.
Détournement—3 fondés, 4 non fondés et 3 non jugés.
Pour avoir félonieusement administré une chose malfaisante dans l'intention d'occasionner une fausse couche—2 fondés et 2 non jugés.
Pour s'être félonieusement procuré une personne et lui avoir conseillé et commandé d'employer des moyens dans le but de causer une fausse couche—2 fondés, 1 conviction après procès et 1 non jugé.
Pour félonieusement s'être procuré une personne et lui avoir conseillé et commandé de commettre une félonie—1 fondé et 1 *nolle prosequi*.
Pour avoir employé félonieusement des moyens dans le but de causer une fausse couche, (comme principal au second degré)—1 fondé et 1 non jugé.
Pour avoir félonieusement mis le feu à une maison lorsque des personnes se trouvaient dedans—2 fondés, 1 non fondé, 1 acquittement et 1 non jugé.
Pour avoir félonieusement mis le feu à une grange—1 fondé et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Pour avoir félonieusement déchargé une arme à feu avec intention de tuer—7 fondés, 1 conviction après procès, 3 acquittements et 3 non jugés.
Pour avoir félonieusement déchargé une arme à feu avec intention de commettre le crime de meurtre—3 fondés, 1 acquittement et 1 non jugé.
Faux—1 fondé et 1 non jugé.

Pour avoir félonieusement assailli un officier de douane dans l'accomplissement de son devoir—1 fondé et 1 *nolle prosequi*.
Pour avoir félonieusement recelé des objets volés—1 fondé et 1 acquittement.
Pour avoir félonieusement recelé des argents volés—1 fondé et 1 acquittement.
Pour avoir félonieusement contrefait un endossement sur un billet promissoire—1 fondé et 1 non jugé.
Pour avoir félonieusement brisé un magasin, y être entré et y avoir volé—2 fondés, 1 conviction sur plaidoyer de coupable et 1 conviction après procès.
Larcin par un serviteur—1 fondé, 2 non fondés et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Larcin—10 fondés, 6 non fondés, 7 convictions sur plaidoyer de coupable, 1 conviction après procès et 2 acquittements.
Manslaughter—1 fondé et 1 acquittement.
Meurtre—7 fondés, 3 convictions après procès (verdicts rendus manslaughter), 3 acquittements et 1 non jugé.
Obtention d'argent sous de faux prétextes—1 non fondé.
Obtention d'effets avec l'intention de frauder—3 fondés, 1 conviction après procès et 2 non jugés.
Parjure—1 non fondé.
Vol de grand chemin—5 fondés, 1 non fondé, 2 convictions sur plaidoyer de coupable, 1 conviction après procès et 2 acquittements.
Viol—4 fondés, 1 non fondé, 3 acquittements et 1 non jugé.
Vol de la personne—1 fondé et 1 conviction après procès.
Vol d'argent dans une lettre à la poste—1 fondé et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Vol de lettres à la poste—1 fondé et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Vol de deux génisses—1 fondé et 1 acquittement.
Vol d'argent—8 fondés, 2 convictions sur plaidoyer de coupable, 2 convictions après procès, 2 acquittements et 2 *nolle prosequi*.
Vol d'un cheval hongre—1 non fondé.
Nombre des actes d'accusations soumis au grand jury 98
Fondés 79
Non fondés 19
Total 98
Procès qui ont eu lieu :
Convictions 28
Acquittements 27
Total 55
Non jugés 19
Nolle prosequi 5
Total 79
Les causes suivantes, sur des actes d'accusations trouvées fondés en 1867, furent aussi jugées et terminées en 1868 :
Pour avoir félonieusement soustrait des liqueurs spiritueuses d'un récipient fermé à clef—Verdict non coupable.
Pour félonieusement s'être opposé à un officier de l'exécise—Verdict non coupable.
Obtention d'effets avec intention de frauder—Verdict non coupable.
Pour avoir félonieusement brisé un magasin, y être entré et y avoir volé—Verdict non coupable.
Une Conspiration—Verdict non coupable.
Deux conspirations pour frauder les créanciers—Verdict non coupable.—Total : 7.

COUR DES SESSIONS GÉNÉRALES DE LA PAIX POUR LE DISTRICT DE MONT-RÉAL.

Actes d'accusation—155.
Assaut—1 fondé ; 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Assaut avec intention de violer la personne—1 non fondé.
Assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir—1 fondé et 1 acquittement.
Assaut avec intention de voler—1 non fondé.
Principal au second degré, à une félonie—1 non fondé.

Pour avoir félonieusement brisé un magasin, y être entré et y avoir volé—1 fondé et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Pour avoir déchargé une arme à feu avec intention de faire du mal corporel grave—1 fondé et 1 conviction après procès.
Pour avoir reçu des objets volés—4 fondés, 3 non fondés, 1 conviction après procès et 3 acquittements.
Larcin par un serviteur—2 fondés et 2 convictions sur plaidoyer de coupable.
Larcin par un commis—1 fondé et 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Larcin—82 fondés, 12 non fondés, 51 convictions sur plaidoyer de coupable, 16 convictions après procès, 12 acquittements et 3 non-jugés.
Détournement—12 fondés, 1 non fondés et 2 convictions sur plaidoyer de coupable, 2 convictions après procès et 8 acquittements.
Obtention d'argent sous de faux prétextes—4 fondés, 1 conviction sur plaidoyer de coupable et 3 acquittements.
Obtention d'effets sous de faux prétextes—2 fondés, 1 non fondé, 1 conviction sur plaidoyer de coupable et 1 acquittement.
Vol de grand chemin—1 fondé et 1 non-jugé.
Vol d'argent—9 fondés, 4 non fondés, 4 convictions sur plaidoyer de coupable, 2 convictions après procès et 3 acquittements.
Vol de la personne—5 fondés, 1 conviction après procès, 2 acquittements et 1 non-jugé.
Vol d'un agneau—1 fondé, 1 conviction sur plaidoyer de coupable.
Pour avoir volé des moutons—1 fondé et 1 non-jugé.
Pour avoir malicieusement et illégalement infligé du mal corporel grave—2 non fondés.

Nombre des actes d'accusation soumis au Jury	155
Fondés	128
Non fondés	27
Total	155
Procès :	
Convictions	89
Acquittements	33
Total	122
Non jugé	6
Total	128

Une cause, sur un acte d'accusation trouvé fondé en 1867 pour obtention d'argent sous de faux prétextes, fut aussi jugée et terminée en 1868 et résultat en un verdict de non-coupable.

Cour des Sessions Spéciales de la Paix, en vertu des chapitres 105 et 106 des Statuts Révisés du Canada :

Convictions	350
Acquittements	19
Total	369

AMENDES PERÇUES PAR LE GREFFIER DE LA COURONNE ET LE GREFFIER DE LA PAIX DURANT L'ANNÉE 1868.

Dans la Cour du Banc de la Reine	\$60 00
Perçues en vertu des Statuts du Canada, ch. 105 et 106	475.00
do do 91 et 93	209.04
do Ordonnance de Police telle que constituée—Statuts pour le Bas-Canada, ch. 102	175.00
En vertu de la loi pour la protection des oiseaux—27 et 28 vic. ch. 52	5.00
En vertu de l'acte concernant les pêcheries, 29 vic. ch. 11	2.00
En vertu de la loi pourvoyant à la protection du gibier (Acte de Québec, 31 v. Vict. ch. 26)	4.00
En vertu des articles de guerre	26.31
En vertu de la loi pour les poids et mesures—Con. Stat. B. C. ch.	5.00
En vertu de la loi touchant les routes à barrière de péage 10 et 11 Vic. ch. 97	1.00
Total	902.35
Total	\$962.35

LES AMENDES IMPOSÉES EN VERTU DE L'ACTE DE TEMPÉRATURE ET DES LOIS SUR LES LIQUEURS FURENT PERÇUES PAR LE PERCEPTEUR DES REVENUS DE L'INTÉRIEUR.

Honoraires perçus dans le Greffe de la Couronne.....	\$866.33
Honoraires perçus dans le Greffier de la Paix.....	2990.27
	<hr/>
	\$3956.60
Montant perçu de la taxe imposée en faveur des fonds de bâtisse et des Jurés.....	\$264.00

Rapport annuel de la Prison de Montréal pour l'année 1868.

Il y a eu pendant l'année 3,919 emprisonnements.

Sur ce nombre 1,825 furent pour ivresse.

Le nombre de prisonniers a été de 1,547 hommes
718 femmes.

Total2,265

LIEU DE NAISSANCE.

Canada.....	1,246
Angleterre.....	155
Irlande.....	645
Ecosse.....	96
Etats-Unis.....	62
Autres lieux.....	61

Total2,265

DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.

Catholiques romains.....	1,755
Eglise d'Angleterre.....	333
« d'Ecosse.....	130
Méthodistes.....	23
Autres dénominations.....	21
Pas de religion.....	3

Total2,265

ÉTAT CIVIL.

Hommes mariés.....	639
Femmes mariées.....	335
Garçons.....	908
Filles.....	383

Total.....2,265

AGES.

14 ans à 20 ans.....	489
20 « 30 «.....	729
30 « 40 «.....	445
40 « 50 «.....	264
50 « 60 «.....	147
Au-dessus 60 «.....	85
Au-dessous de 14 ans.....	98
Inconnu.....	8

Total.....2,265

ÉDUCATION.

Lire et écrire.....	646
Lire seulement.....	627
Ni lire ni écrire.....	992

Total.....2,265

Envoyés en prison durant l'année pour cause de folie.....	68
Nombre de décès.....	13
« de naissances.....	10

LOUIS PAYETTE,
Géolier.

25me Anniversaire.

A l'occasion du 25me anniversaire de la fondation de la Sainte-Enfance, par Mgr. Forbin de Janson, Evêque de Nancy, le Souverain Pontife, Sa Sainteté Pie IX, a bien voulu obtempérer à la Supplique qui lui a été présentée par le Directeur-Général de la société, et enrichir l'œuvre de nouvelles faveurs spirituelles.

Voici cette supplique, dont on nous a remis une copie :

« Paris, le 4 Novembre 1868.

« Très-Saint Père,

« Eleuthère-Julie-Joseph de Girardin, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de

Paris, vice-président et Directeur de l'Œuvre pieuse de la Sainte-Enfance de Jésus, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, demande avec instance, tant en son nom qu'en celui du Conseil central de cette Œuvre, que l'Indulgence plénière accordée dans l'audience du 20 août 1868, en mémoire du 25e anniversaire de la fondation de la dite Œuvre, puisse être gagnée pendant tout le cours de l'année 1869, jusqu'au 1er janvier 1870 exclusivement, au jour qu'ils choisissent :

« 1o. Par chacun des associés à l'Œuvre et par tous ceux ou celles qui s'en occupent à quelque titre que ce soit ;

« 2o. Par les protégés de l'Œuvre ;

« 3o. Par les enfants qui n'ont pas encore fait leur première Communion, ainsi que cela a été déjà accordé le 12 janvier 1851, sur la demande de S. Em. le Cardinal Barnabo.

« Et que cette Indulgence soit applicable aux défunts.

« Signé : EL. DE GIRARDIN,

« Vice-président et Directeur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

Ex audientâ SSmi die 12 nov. 1868.

« SSmus benigné annuit in omnibus juxta petita.

« Signatum :

† Carolus-Aug. Card. de REISACH,

« Eppus. Sab. et Protector.

« (Loco Sigilli.)

D'après la teneur de ces lettres, il appert :

1o. Que toute l'année 1869 est accordée aux membres, propagateurs et bienfaiteurs de l'Œuvre, pour gagner cette Indulgence, quelque soit d'ailleurs le jour qu'ils choisissent pour célébrer cet anniversaire et en faire un jour de fête ;

2o. Que les enfants qui n'ont pas encore communiqué, comme ceux qui ont communiqué, peuvent gagner cette Indulgence, pourvu qu'ils remplissent les conditions prescrites, c'est-à-dire, qu'ils appartiennent à l'Œuvre et et qu'ils approchent du Tribunal de la Pénitence.

La Sainte-Enfance étant très prospère dans ce pays, où le souvenir de Mgr. l'Evêque de Nancy est toujours en bénédiction, les associés si nombreux de l'Œuvre qu'il a établie apprendront avec plaisir, nous n'en doutons pas, cette bonne nouvelle, et se mettront en mesure de célébrer comme il convient, partout où il est possible, le 25me anniversaire.

CATÉCHISME D'AGRICULTURE.

CHAPITRE V

DU SOL.

67. Qu'entend-on par le sol ?

C'est la partie du terrain qu'on cultive et qui peut être atteinte et remuée par les instruments aratoires.

68. Et qu'est-ce que la terre, entendue au sens agricole ?

Souvent on l'a prend pour synonyme de sol ; mais plus particulièrement on entend par ce mot la matière même qui compose le sol.

69. Y a-t-il plusieurs espèces de terres ?

Oui, et on les classe, suivant leur composition chimique, en terres argileuses, calcaires, marneuses, siliceuses, etc. ; ou, suivant leurs qualités, en terres franches, fortes, légères, froides, chaudes, etc.

70. Qu'est-ce que l'argile ?

C'est un corps composé, une combinaison chimique d'acide silicique, d'alumine et d'eau (silicate d'alumine hydraté). Elle forme une terre grasse, onctueuse, douce au toucher, qui happe à la langue, s'y colle et y adhère avec une certaine force, et qui exale une odeur particulière et bien connue, celle qu'on sent dans les champs ou sur les grandes routes après la pluie.

L'argile est blanche naturellement, mais le plus souvent elle est colorée en rouge ou en brun par du fer à l'état de rouille. Elle absorbe une grande quantité d'eau et ne la cède

que très-lentement ; quand elle en est saturée, elle devient imperméable, et fait avec l'eau une pâte liante et susceptible de prendre toutes les formes qu'on veut. Sous l'action de la sécheresse elle se fend et durcit, et devient très difficile à rompre. Sous l'action de la gelée, au contraire, les mottes d'argile s'émiettent et tombent en poussière, parce que l'eau a augmenté de volume en se congelant et a brisé tout ce qui l'entourait. De là, l'humidité ordinaire des terres argileuses, la difficulté de les travailler par les temps secs, et l'action utile que les grands froids exercent sur elles.

Ces sortes de terres donnent de bonnes récoltes de blé et de fourrages, mais les frais de culture y sont considérables ; elles décomposent lentement le fumier, elles ont besoin d'être saturées avant de le céder aux plantes, mais en revanche ce sont elles qui le gardent le plus longtemps. Le drainage y fait merveille.

En résumé, les terres argileuses demandent, pour être exploitées, une grande somme de capital, de travail et de talent ; mais leur rapport est en raison de ce qu'elles ont coûté.

71. Qu'entendez-vous par la terre glaise ?

C'est une sorte d'argile très-compacte, très-grasse, imperméable, et fort difficile à cultiver, si elle n'est convenablement amendée et drainée.

72. Qu'est-ce que le calcaire ?

Le calcaire ou carbonate de chaux est une combinaison de chaux et d'acide carbonique. C'est lui qui fournit la pierre à bâtir.

Les sols qui en sont composés gardent mal l'eau, se dessèchent rapidement, se fendillent comme les argiles par la sécheresse, et sont sujets à brûler les plantes. La grande humidité les réduit en bouillie, et si c'est pendant l'hiver et qu'il survienne de la gelée, elle les gonfle et il en résulte que les plantes sont soulevées et leurs racines coupées, déchirées. C'est ce que l'on appelle un *déchaussement*.

Les calcaires décomposent rapidement les engrais, mais, comme des argiles, ils ont besoin d'être salurés avant de les céder aux plantes. Quand ils sont purs et sans mélange, ils constituent pour l'agriculture de très-mauvaises terres.

73. Qu'est-ce que la marne ?

C'est un mélange intime d'argile et de calcaire. On l'appelle marne argileuse ou marne calcaire suivant l'élément qui domine. Les terres marneuses jouissent de la propriété de se déliter sous l'influence de l'eau. Elles sont, en général, estimées pour la culture, mais il est assez rare de les trouver à la surface du sol. Les marnes sont plus souvent en dépôts souterrains qu'on extrait pour amender les argiles.

74. Ne pourrait-on pas faire de la marne en mélangeant de l'argile et du calcaire ?

Non, la marne est le résultat d'un mélange intime que la nature seule a pu réaliser.

75. Qu'est-ce que la silice ?

La silice (*acide silicique*) se présente le plus ordinairement à l'état de *sable*, et on pourrait même dire terres sablonneuses, au lieu de terres siliceuses, s'il n'y avait aussi des sables calcaires. D'ailleurs la silice se présente aussi quelquefois à l'état de graviers ou même de cailloux.

Les pierres de fusil sont de la silice ; elle fait aussi le fond de la pierre meulière.

Les terres siliceuses-sablonneuses se distinguent à leur toucher rugueux et à leurs propriétés négatives. L'eau y passe comme dans un filtre ; aussi ne craignent-elles jamais la trop grande humidité. Elles sont très-faciles à travailler, et exigent à cet égard peu de frais, mais en général elles produisent peu, et l'on peut dire qu'elles dévorent les engrais, tant ils s'y décomposent vite.

La fertilité de ces sortes de terres est en raison directe et composée de leur finesse et de leur humidité, et en raison inverse de leur grossièreté et de leur sécheresse.

Certains sables siliceux fins et humides rapportent autant et plus que les meilleures terres, tandis que les graviers siliceux secs sont assez stériles.

76. Sont-ce là les seules substances qui entrent dans la composition du sol arable ?

Ce sont les principales seulement. Il en est d'autres qui se rencontrent plus rarement ou en moindre proportion. Ainsi, le fer se trouve dans presque tous les terrains, et un peu de fer est un élément nécessaire pour la végétation. Mais la présence de ces substances secondaires est moins importante pour la culture, et il faut laisser aux chimistes le soin de les distinguer.

Nous mentionnerons seulement deux genres de terrains qui se rencontrent dans certaines contrées de la France, les terrains granitiques, assez peu fertiles : ils tendent à se charger lentement en terres argileuses ; et les terrains volcaniques qui doivent souvent une extrême fertilité à la présence de certaines substances chimiques.

77. Les trois éléments : argile, calcaire, silice, qui forment la base des terrains, s'y présentent-ils à l'état pur ou mélangés entre eux ?

Tantôt l'un, tantôt l'autre, mais le mélange est le cas le plus fréquent. Si le sol est formé d'un mélange d'argile et silice ou sable, on le dit *argilo-siliceux* ou *siliceo-argileux*, en énonçant d'abord l'élément qui domine ; on dit de même *argilo-calcaire*, *calcaire-siliceux*, etc.

78. De tous ces mélanges, quel serait le meilleur ?

Le meilleur serait le plus complet. Les plus mauvais sols sont ordinairement les sols purs, ne contenant que de l'argile, ou du calcaire, ou de la silice. Leur mélange neutralise les mauvaises qualités et ne détruit pas les bonnes. Il rend l'argile moins compacte, le calcaire moins brûlant, le sable moins mobile. Et d'ailleurs les plantes ont besoin pour vivre de certains éléments qu'elles trouvent dans le calcaire, dans la silice, dans l'argile ; tous trois sont utiles chacun à sa façon.

(A CONTINUER.)

AMELIORATION DE LA RACE CHEVALINE

EN

CANADA EN GÉNÉRAL.

ET

Dans le Comté de Berthier en particulier.

(Suite.)

XIV.

Ce sont encore les jeunes chevaux les plus vigoureux qui sont les plus difficiles à ferrer. Faut-il admettre le paradoxe qu'un cheval est *bon*, parce qu'il est *mauvais*, *mauvais*, parce qu'il est *bon*, ou bien ne voir dans ces luttes trop fréquentes entre l'animal et l'homme, qu'une leçon donnée à celui-ci sur l'abus qu'il fait de son libre arbitre.

L'animal, n'étant pas considéré comme responsable de ses actes, ses affections sont entièrement sous la dépendance de trois mobiles que l'homme peut faire naître et contrôler à son gré : ce sont, l'habitude, la crainte et la résistance.

Le cheval ne connaît pas l'homme par ses intentions, mais bien par ses actes ; par la fréquence de rapports, il s'habitue à lui plutôt qu'il ne s'y attache ; les liens de l'habitude sont presque toujours plus forts que ceux de l'attachement avec lesquels il ne faut pas les confondre, l'habitude est une seconde nature, dit-on. Les exemples de véritable attachement du cheval pour l'homme sont très-rare, s'il y en a ; l'égoïsme est le propre de la brute ; il naît de l'instinct de conservation individuelle, or l'animal n'en a pas d'autre ; et la preuve que c'est l'habitude plutôt que l'affection qui le meut, c'est que chez lui, on trouve rarement des cas de spontanéité d'action ; le chien de la fable, mangeant le dîner de son maître pour le soustraire à la rapacité de ses semblables est un acte d'égoïsme le plus retord ; ce gentilhomme anglais se jetant de dessus le pont d'un vapeur à la mer pour sauver son chien ou périr avec lui est un acte de dévouement qui met un abîme infranchissable entre l'homme et la bête.

Si l'animal qui s'expose au danger pour suivre son maître avait la conscience qu'il doit y périr, son instinct l'empêcherait toujours de s'y risquer. Mettez en présence d'un chasseur

et de son chien, tous les deux affamés, des éléments convenant à leur nature ; l'homme se laissera mourir de faim pour sauver la vie de son ami, et le fidèle *médor*, repu et satisfait, se couchera peut-être auprès du cadavre de son maître dévoué.

La crainte de l'homme est un instinct inhérent à la nature de presque tous les animaux ; mais surtout du cheval : la crainte n'inspire pas la lutte, mais bien la fuite : aussi voit-on tous les animaux libres fuir la présence de l'homme. Si le sentiment du dévouement fait de l'homme un être incommensurablement supérieur à la brute, l'instinct de la crainte fait aussi de la bête un être incommensurablement inférieur à l'homme ; il ne saurait donc jamais exister aucune condition d'égalité entre ces deux êtres de la création : donc, l'homme qui se reconnaît s'abaisse bien au-dessous du niveau de l'animal.

L'affection maternelle, beaucoup plus constante chez la femelle de l'animal que chez la femme, est encore un instinct auquel celle-là ne peut guère se soustraire, et cet instinct est si aveugle que l'on voit souvent des bêtes-mères allaiter et prodiguer leurs soins à des nourrissons d'espèces différentes et qui leur sont antipathiques à l'état adulte ; les exemples de substitution de progéniture sont très-fréquents pour les animaux domestiques, l'homme les exploite à son profit. Dans quelques localités, on va même plus loin, on établit des poules couveuses en permanence, et au fur et à mesure que les poussins sont éclos, on les met sous les soins d'un chapon qui devient pour eux un pourvoyeur infatigable.

Savants philosophes, physiologistes, membres de l'association pour la protection des animaux, etc., expliquez ce fait, si vous le pouvez ? Est-ce par la vertu du magnétisme, de l'électricité ou par un sentiment contraire à celui que la nature était jadis supposée avoir pour le vide ?

L'amour maternel n'est donc pas exclusivement le fruit des entrailles, puisque l'on voit naître chez des êtres qui n'en ont point et dans les conditions les plus anormales. Le champ des théories et des hypothèses est vaste : chacun peut y semer ses idées ; mais un seul y récoltera la vérité ; est-il venu ? ou viendra-t-il ? problème dont l'inconnue n'est pas encore déterminée.

La matière, dans son travail d'organisation et de reproduction, est soumise à des lois si simples et en si petit nombre ; l'étude de ses transformations est si séduisante, qu'un jour ou l'autre, ce que nous prenons pour des mystères insondables dans la nature, deviendra tangible à la conception humaine.

Une goutte d'eau ressemblera toujours à une autre goutte du même liquide tant qu'aucune influence climatérique ou de laboratoire n'en viendra pas modifier la forme ou la couleur ; une pomme ressemblera toujours à une autre pomme, tant que les conditions du sol, des saisons, de l'exposition et de l'âge des pommiers seront les mêmes. Toutes les pommes proviennent d'un type unique ; et si des différences du zone, de sol et de saisons ont pu faire surgir des variétés dans l'espèce ; c'est une preuve en faveur de l'unité de type : car la matière a une tendance constante à se reproduire semblable à elle-même.

Les molécules de la matière ne se comportent pas comme les électricités de même nom : celles-ci se repoussent, celles-là s'attirent et s'assimilent l'une à l'autre ; une molécule matérielle ne peut se constituer en permanence dans un corps organisé qu'à la condition de devenir entièrement semblable aux molécules qui composent ce tout ; et cependant la forme de ce tout est presque toujours bien différente de la molécule qui en fait la base ; un escadron de cavalerie peut se déployer sur une ligne, sur deux rangs, se former en carré, en tirailleurs, affecter, en un mot, une infinité de formes stratégiques différentes, et les hommes et les chevaux sont toujours les mêmes.

L'Être Suprême n'a pas borné l'intelligence de l'homme à la contemplation stérile de l'Univers. L'animal n'a pas d'aspirations ; le cercle de son existence n'a pas varié depuis le commencement du monde ; le génie humain

ne revient jamais sur ses pas ; l'homme-matière essaie bien quelquefois de le refouler par sa masse ; mais que peut la matière dans ses formes les plus attirantes et dans son organisation la plus complète contre l'homme intelligent qui n'a pas d'horizon dans ce monde. Les ébahissements creux de la superstition et de l'ignorance en présence des merveilles de la nature font de l'homme un être étranger au mouvement de l'univers aussi bien dans son ensemble que dans ses détails ; la routine et le scrupule en font un esclave ombrageux et égoïste. Ces êtres stationnaires comme la matière inerte ont en horreur l'observation et l'analyse ; et s'il arrive que la science frappe à leur porte, ils la traitent de folle présomptueuse bonne à troubler la quiétude de la chose établie. La science n'allonge pas la vie, au contraire, elle la raccourcit souvent. Combien d'hommes avant nous n'ont parcouru leur carrière qu'à tâtons, et cependant ils l'ont fournie comparativement longue ?

Ainsi résonnent ces esprits bornés qui ne vivent que d'instincts ; tout est mystère, partout, tout est divin ; aussi, un rocher, une rivière, un arbre, un singe, un oiseau, etc., etc., deviennent-ils, pour eux, des objets de culte et de vénération. Rien n'est mystère, affirment les esprits récalcitrants, partout, point de divinité ; tout est le résultat du hasard : voilà les deux extrêmes de la conception humaine à l'état inculte ou pervers. Entre ces deux erreurs est la vraie science morale qui poursuit infatigablement le perfectionnement de la matière et le développement de l'intelligence.

L'étude de la matière animée se nomme Biologie. Un système de perfectionnement, appliqué à la vie animale comprenant l'homme et les animaux domestiques, est désigné sous le nom d'économie politique.

Le perfectionnement ou l'amélioration de la race animale n'a pas toujours occupé le génie de l'homme ; c'est une étude tout à fait moderne et dont les applications ont déjà produit de merveilleux résultats. Le perfectionnement de l'homme se poursuit depuis son origine, et il est encore loin d'avoir dit son dernier mot.

L'amélioration de l'animal est facile, et on peut dire à la portée de tout le monde ; il se laisse modeler comme il plaît à l'homme, ne refuse jamais ; l'animal ne sait qu'obéir.

Le perfectionnement de l'homme est un problème complexe, soluble en théorie ; mais d'une application hérissée de résistances. L'homme n'est pas un, il est composé de deux éléments : la matière et l'âme ou l'intelligence qui raisonne. Une doctrine, bornant son action perfectionnante à la partie matérielle de l'homme se limite au rôle du statuaire qui peut bien opérer des prodiges de formes, mais de vie point : une morale, daignant la matière pour transporter l'intelligence dans des régions inconnues où elle se balance dans un espace infini et sans points de repère, engendre un ascétisme outre dont le résultat matériel est la dégénération de l'espèce humaine.

L'homme ne trouve sa raison d'être que dans l'action simultanée et solidaire de la morale et de l'hygiène. En général, un beau corps sert d'enveloppe à une belle âme.

Il arrive bien quelquefois qu'une intelligence supérieure se greffe sur un corps rabougri ; mais ce sont des productions accidentelles et qui ne se perpétuent pas ; de cette rupture d'harmonie entre la matière et l'esprit naît l'exaltation dont l'activité fiévreuse ne vit que de bouleversements et de destruction. Inhabités à réédifier, les grands génies, surgis de l'obscurité, ébranlent le monde, mais ne le consolident point. Sans ascendants, il est rare qu'ils aient des descendants, et s'il leur en survient, il est à remarquer qu'ils croupissent presque tous dans la médiocrité et meurent ignorants et ignorés. Ce sont des hommes et non des principes.

Lorsque la Divinité voulut se faire homme, elle s'incarna sous les formes les mieux définies, et les traits les moins équivoques de la haute intelligence qui les animait. Ce type modèle de l'espèce humaine n'est-il pas la consécration la plus évidente de la nécessité d'une harmonie parfaite entre la matière et l'intelligence ?

Si l'homme a un modèle à suivre et à imiter, pourquoi se lance-t-il dans les extrêmes en niant le beau ou aspirant à être plus parfait que la perfection.

L'homme est le Dieu des animaux, c'est-à-dire qu'il a sur eux une puissance illimitée ; l'animal le plus parfait ne pourra cependant jamais s'élever à la hauteur de l'homme ; pas plus que l'homme le plus accompli ne sera jamais l'égal de la divinité. Otez l'homme à l'animal et Dieu à l'homme et la nature retombera bientôt dans le trouble et la confusion.

L'exposition de nos vues sur le perfectionnement général n'a point pour but de censurer les doctrines qui régissent le monde ; nous avons choisi un rôle plus modeste et beaucoup plus restreint. Si l'étude à laquelle nous consacrons quelques instants de nos loisirs n'a pas l'éclat d'une portée sociale et universelle ; elle a l'avantage de nous mettre à l'abri des déceptions du préjugé, et de ne poser aucune borne à notre indépendance d'action. On peut toujours appliquer à l'animal toute réforme tendant à l'amélioration de son espèce ; l'homme en général, n'accepte que ce qui flatte ses passions, souvent il résiste à la science et quelquefois au simple bon sens.

L'habitude, la crainte et la résistance sont, avons nous dit, trois manières d'être que l'homme peut développer chez le cheval domestique.

DR. DE BONALD.

Montréal, 9 février 1869.

Dires et Choses.

Joli mot de la *Vie Parisienne* :

Au bal, entre mère et fille.

—Regarde comme mesdemoiselles d'A... ont l'air modeste.

—Que tu es jeune, maman ! elles posent pour les longs cils, voilà tout.

M. Ernest Legouvé a trouvé une excellente veine. Sa conférence sur les pères et les enfants, établissant la supériorité intellectuelle des jeunes générations, méritait le franc succès qu'elle a obtenu. Mais M. Prudhomme n'était pas à son aise.

—Papa demandait un collégien de dix ans à l'auteur de ses jours, M. Legouvé a-t-il un fils ?

—Je le crois, mon enfant.

—Alors, pourquoi le fils ne fait-il pas la conférence ? Elle serait bien meilleure.

Le discours de l'Empereur a été commenté ainsi dans un salon où on lit probablement la *Liberté*.

—C'est la paix dans la guerre, la guerre dans la paix, et la liberté sans la liberté.

Deux amis—dont un gourmand et célibataire, l'autre marié—se rencontrent sur le boulevard :

—Voulez-vous dîner demain à la maison ? dit l'homme marié.

—Non ? Je ne viendrai que dans trois jours.

—Pourquoi ?

—Pour que vous ayez le temps de me préparer un meilleur dîner.

On parlait d'un homme aussi célèbre comme mari que par les millions de sa femme ; quel qu'un dit :

—Comment est-il possible d'admettre froidement semblable situation ?

—Oh ! il s'est fâché... d'abord... mais il a fini par mettre du curaçao dans son vin.

Charles Potier se trouvait un jour au foyer des Variétés, au moment où l'on venait d'y transporter une jolie femme prise d'un subit évanouissement.

—Mais elle est ravissante, dit un de ceux qui s'empresaient autour de la malade.

—Voyez comme les femmes sont contrariantes, fit Potier, il suffit que vous la trouviez bien pour qu'elle se trouve mal.

Voici une petite scène qui s'est passée récemment, qui porte bien son enseignement et que nous livrons sans autres commentaires.

L'ex-duc de Parme a pour loueur de voitures à Nice un ami de Garibaldi nommé Sazia.

—Est-il vrai, lui dit dernièrement le duc, que Menotti Garibaldi soit descendu chez vous ?—Je suis curieux de le voir.

Sazia montrant un grand jeune homme :

—Le voilà, répondit-il.

Le duc s'adressant alors au fils de Garibaldi, lui dit :

—Regarde-moi, Menotti, je suis un de ces tyrans contre lesquels ton père et toi avez soulevé les peuples ; lorsque j'ai vu que les populations étaient assez bêtes pour vous écouter, j'ai abdiqué afin de laisser à tes amis le soin de les rendre heureuses..... Adieu, porte-toi bien ; je fais des vœux pour que l'Italie soit aussi heureuse par les tiens qu'avec des tyrans de mon espèce.

Ce dit, le duc remonta en voiture et s'en alla tranquillement sans que Menotti eût trouvé un mot à répondre.

M. X... est un de nos plus célèbres avares : avare pour les autres s'entend, car il ne se refuse aucune des recherches du luxe et du confort. Ainsi dans son hôtel de l'avenue d'Eylau, il a fait construire une glacière qui, à la fin du mois dernier, se trouvait encore pleine de glace.

—Que faut-il faire de tout cela ?—lui a demandé son maître d'hôtel.

—Distribuez-le aux pauvres.

Une jolie méchanceté d'actrice :

Une de nos actrices, les plus fêtées et les plus méchantes, va en visiter une autre, malade depuis trois mois.

—Cette pauvre amie, dit-elle, comme la voilà défigurée, elle qui était si jolie !

—Oh ! mais, je vais reprendre, répliqua l'autre, je suis convalescente ; mais c'est bien long... bien long.

—Bah ! ma bonne chérie ; c'est long ; mais vois-donc *une telle* qui est tombée malade longtemps après toi...

—Eh bien !

—Eh bien, elle est déjà morte, je suis venue te voir en revenant de l'enterrement.

Encore l'affaire de Toulouse.

Quelqu'un disait à propos de l'incident Séguier :

—Cela prouve une fois de plus que près du Capitole se trouve... Baroche Tarpeienne.

L'*Emancipation* colporte un mot naïf qui aurait été dit à l'Impératrice par la princesse Clotilde qui appartient, comme on le sait, à une des plus nobles maisons souveraines d'Europe et qu'on dit très fière de cette antique origine :

L'Impératrice se plaignait à la femme du prince Napoléon des fatigues que lui causaient les réceptions des Tuilleries et ajoutait :

—Et vous, chère cousine, est-ce que vous n'êtes pas fatiguée aussi ?

—Oh ! Quant à moi, Votre Majesté sait bien que j'y suis habituée *depuis l'enfance*.

L'autre jour, un dentiste du Bowery voit entrer dans son cabinet un Irlandais qui, avec force grimaces et contorsions, le supplie de le débarrasser d'une dent qui le rend fou.

Sans se faire prier le moins du monde, le dentiste lui extirpe une molaire d'une parfaite noirceur et grosse comme une noix.

—Ah ! s'écrie le supplicé, désirant cacher son émotion sous les apparences d'une conversation vive et animée, en voilà une qui ne me fera plus souffrir !

—On ne peut pas savoir, répond tranquillement l'opérateur.

—Par exemple, voudriez-vous me faire croire que cette dent qui n'est plus dans ma bouche pourrait encore me faire mal ?

—Mettez-la dans votre botte, allez vous promener au Parc Central, et vous m'en direz des nouvelles.

Un mot d'Irlandais qui n'a de mérite que parce qu'il est véridique et qu'il vient d'être dit dans une cour anglaise.

Thomas Murphy, à la mine avinée, comparait devant M. W. Porter.

Il n'en est pas à son premier délit. Son amour pour le whisky lui a valu de nombreuses amendes et de nombreux emprisonnements.

Cette fois, le magistrat, eu égard aux récidives, le condamne à vingt-cinq jours de prison.

—Vingt-cinq jours ! s'écrie l'Irlandais.

—C'est afin que vous ayez le temps, dit M. Porter, de maudire et whisky...

—Et porter ! interromp l'Irlandais en suivant le gardien.

Le maire d'une commune rurale est appelé à délivrer un passe-port à la duchesse de X...

Celle-ci est l'une des propriétaires les plus imposées du pays.

Le magistrat municipal est son fermier.

Comme toutes les grandes dames de l'*ancien régime*, la duchesse est coquette, hautaine et susceptible à faire frémir...

Avec cela, elle a perdu un œil par accident.

Le maire est galant—et subalterne.

Comment, dans le signalement, faire la mention de cet accident sans offusquer la louarière ?

Le maire écrit :

« Yeux noirs, très beaux, très doux, très expressifs, DONT UN ABSENT. »

Quel âge avez-vous ?—demandait-on à la charmante fille d'une aimable lectrice

—Quinze ans et demi... mais ne le dites pas à maman.

Une réminiscence d'un procès déjà vieux—celui des empoisonneuses de Marseille.

Quelqu'un disait alors, à propos de la femme Gabrielle qui est très jolie à ce qu'il paraît :

—L'herboriste Joye prépare la mort du mari et la belle la donne.

Les Riens du Jour.

Un personnage, qui a encore plus de dettes que de prétentions, disait hier à ses intimes :

—Quand je serai ministre !.....

—Rien ne sera changé chez toi, dit son ami. Il y aura toujours des huissiers dans l'antichambre.

On est à feuilleter un album de portraits photographiés :

—Tiens !... voici le portrait de madame de B..., qu'il est laid... !

—Elle paraît beaucoup trop jeune.

—Oh ! oui, regardez, celui de son mari est bien mieux.....

—Parbleu !... les hommes sont bien plus faciles à attraper !

Un voyageur, descendant du chemin de fer, confie sa malle à un individu de mauvaise mine.

Cet homme, chargé d'abord du précieux colis, et ensuite de le porter au domicile légal du voyageur, lui fait prendre tout simplement le chemin de son propre logis.

Emoi du voyageur. La justice informe.

Traduit devant la police correctionnelle, le commissionnaire infidèle répond avec douceur ces paroles mémorables :

—C'est vrai, j'ai porté la malle chez moi. Mais que voulez-vous, je suis d'un tempérament rêveur !.....

Un monsieur décrété consultait un de ses amis sur le traitement que devait suivre sa femme malade.

—Faut-il m'adresser aux allopathes ou aux homœopathes ?

—Peuh !... les premiers tuent leurs malades, les autres les laissent mourir...

—Alors, je prendrai un allopathe. Ce sera plus vite fait !

Sous le péristyle de la Bourse :

—Eh bien ! ce fripon de X....., notre excellent ami, que devient-il ?

—Il a des idées d'honnêteté.

—Bah !

—Oui, il vient de faire faillite pour pouvoir se faire réhabiliter.

—Dans une école de garçons, un examinateur fit la question suivante :

—Mon ami, pouvez-vous me dire quelle est l'étoile la plus connue ?

—Monsieur, répondit l'élève après un moment de réflexion..... c'est les *toiles d'araignées*.

On discutait nous ne savons quoi au conseil d'Etat (en Russie). La question était hors de portée pour l'entendement humain. C'est tout clair pour celui qui connaît la composition de cette académie. Naturellement le grand-luc (héritier) n'avait rien compris, et il l'avoua. Après la séance, le grand-amiral (son oncle) surna de son aquarium et s'approche de lui, le trident en main, et lui fait des reproches. Le jeune homme, pris au dépourvu, pensant que c'est sa faute, dit très naïvement :

—Et pourquoi ne m'a-t-on rien appris ?

—Mais que feras-tu donc en ce cas ?...

—Ne vous faites pas de mauvais sang, répondit l'empereur *in spe*, il y aura alors des ministres responsables, qui devront, bon gré, mal gré, comprendre.

C'était en Angleterre, un clergyman de campagne entre chez une de ses ouailles, qu'il trouve dans la plus grande affliction, pleurant amèrement la mort de son fils unique, un garçon de quatre à cinq ans.

Le clergyman, voulant consoler la pauvre femme, lui dit qu'un enfant aussi jeune ne pouvait avoir commis de péché mortel, et que par conséquent la chère créature était allée tout droit au ciel.

—Oui, monsieur, répondit la femme en doublant ses pleurs, mais pensez que Tommy était si timide, et qu'il se trouve là-haut avec des étrangers !

Un général discutait un jour avec le maréchal Bugeaud dont le rude langage était souvent aussi imagé que malveillant.

—J'ai fait vingt ans la guerre, disait le général... et je crois être un bon militaire.

—Eh ! monsieur, fit le maréchal, Maurice de Saxe possédait un mulet qui l'accompagna dans toutes ses guerres et qui, pour cela, ne devint pas un militaire.

Mme X..., une vieille coquette, fait une visite de jour de l'an. Elle s'est coiffée d'un mignon chapeau de forme récente, dans lequel une branche de lierre joue le principal rôle.

—As-tu remarqué le chapeau de Mme X... ? dit la maîtresse de maison à son mari.

—Que cela ne t'étonne pas, ma chère, répond celui-ci. Chacun sait que le lierre aime les ruines.

X... est en train de tenir une poêle sur le feu.

Entre un de ses amis :

—Tiens, qu'est-ce que tu fais donc là...

—Tu vois... je ressuscite un ténor...

—Un ténor...

—Mais oui, je fais revenir des *soles*...

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

UN AMOUR ORAGEUX

PAR

EMILE CARREY.

PREMIERE PARTIE.

Le Cabanage ou les Révoltés du Para.

X

LE CAFUZE JONATHAN.—LE DOUBLE ENLÈVEMENT.—LE MAITRE MALCONTENT.—UN DÉMÉNAGEMENT INDIEN.—RETOUR AU NAVIRE.—LES INDIENS

(Suite.)

Malcontent sortit afin de faire préparer toutes choses pour cette course. Tandis qu'il donnait les ordres nécessaires, la femme de l'émigrant, qui avait assisté à l'enlèvement, lui dit :

—Savez-vous, maître, qui a enlevé Mlle Cerny ? C'est le nègre aux gros yeux qui était dans le radeau, cela vient de me revenir à la pensée tout à l'heure.

Ce fut une leur pour Malcontent.

—Ah ! dit-il, ce gueux de pilote ! Je vais le faire parler. Mais prévenons d'abord le capitaine ; et il entra dans la cabine.

M. Sharp donna l'ordre d'amener le pilote ; mais John fut introuvable.

—C'est donc la profession sociale de ce *malvado* de manquer toujours, le maître irrité, tout en fouillant, suivi de ses matelots, le pont, le rouf, les cabines, la cale, le navire entier. Et cependant, au moment du débarquement des passagers, tout le monde avait vu le pilote étendu mort-ivre à côté de la grande écouteille. Il devait être à bord du navire. Enfin, à force de chercher, on trouva son chapeau de paille dans l'office du carré, sur la planche du sabord d'arrière. Un matelot se pencha par le sabord, et vit le pilote gisant étendu au pied du gouvernail. La mer, qui commençait à monter et venait jusqu'au pied du navire, baignait déjà le corps.

Deux matelots descendirent et le rapportèrent sur le pont. Il ne donnait aucun signe de vie. Sa tête était meurtrie, couverte de sang et de vase ; il avait la cuisse fracturée en deux endroits. M. Bléeder le saigna ; il revint peu à peu à lui, mais il était incapable de répondre à quoi que ce fût, et ne comprenait pas ce qui se passait autour de lui. Le capitaine le fit coucher à l'avant, dans le cadre d'un matelot.

Nul ne put comprendre l'événement arrivé à John, et ce fut seulement, quand il raconta lui-même son malheur, que tout fut expliqué. Le bruit qu'avaient fait les passagers pour débarquer avait réveillé le dormeur. Il s'était levé sans que personne fit attention à lui, et, voyant le navire échoué à l'endroit même où il se proposait de faire naufrager, il s'était cru l'auteur de l'échouage.—L'esprit encore troublé par les libations de la soirée, il avait été chercher ses vêtements pour se jeter à l'eau et s'enfuir. En entrant au carré à cet effet, il aperçut dans l'office une bouteille de vin débouchée sur une planche. La chambre était déserte ; John voulut consoler son départ ; mais, au moment même de cette dernière visite au vin de *la Caroline*, le maître d'hôtel revint. Troublé, désireux de fuir, la tête avinée, comptant tomber dans la mer au pied du navire, il se jeta sans rien regarder par le sabord ouvert. C'était au pied même de ce sabord que les matelots venaient de le ramasser.

John couché, Malcontent, sur l'ordre du capitaine, s'occupa de nouveau du grand canot, tout en grommelant entre ses dents :

—Ils ont beau dire, le vieux et le jeune, mieux vaudrait chavirer toute cette île maudite. Il y a deux jours d'ici au Para, et nous n'avons même plus ce gueux de pilote pour nous conduire.

Mais, en pensant au pilote, une idée soudaine surgit au cerveau du maître, qui entra précipitamment dans la cabine de M. Sharp, et lui dit :

—Capitaine, l'Indien de Camelioes a dit que le pilote était au major ; Camelioes est à quelques heures d'ici, pas plus. Si on allait jusque-là, et de là chez le major lui-même ? Moi, je me charge de l'amener, le major, et je l'amène ici pieds et poings liés, lui et toute sa cassine.

M. Sharp et Paul se regardèrent. Il y avait du bon dans l'idée du maître. M. Vulgar lui-même, qui était venu donner son avis abandonna son projet pour celui de Malcontent, et cependant le projet de M. Vulgar était splendide. La tête farcie de lectures indiennes du nord de l'Amérique, il voulait qu'on suivit la trace des chevaux à travers la prairie, les fleuves, les marais, Marajo tout entière ! En quelques minutes le canot fut prêt pour cette course, et Paul, le maître, quatre matelots et un émigrant y prirent place bien armés, prêts à tout ; le capitaine recommanda au maître de n'employer la force qu'à la dernière extrémité, et de ramener l'Indien à bord avant d'aller à la fazenda du major. Malcontent écouta religieusement et partit tout en se promettant à lui-même de faire exactement le contraire. La voile fut hissée, et l'embarcation filant sur l'eau, perdit bientôt de vue le navire échoué.

Le maître l'avait dit, quatre heures après, le canot abordait devant le sitio de l'Indien. Les pêcheurs étaient assis sur le rivage à la façon des Turcs, et rapiécèrent leurs filets : ils ne se dérangèrent pas.

—Ah ! dit le maître en arrivant près d'eux je ne sais pas quatre mots de portugais. C'est égal, abordons franchement. Et, frappant brusquement sur l'épaule de l'Indien, qui leva la tête sans dire un mot, il lui dit en français :

—Dis donc, pauvre vieux, veux-tu nous mener chez le major ?

L'Indien le regarda, sourit et reprit son travail. Paul, qui savait quelques phrases d'espagnol, essaya de se faire comprendre. Mais vainement il répétait sans cesse les mots de conduire, major, argent, etc. Il n'y a, dit-on, surdité si profonde, que celle de la volonte. Aucun des deux hommes ne comprit.

Paul murmura à demi-voix : —Ah ! si seulement Henri de Montforts était là ! Mais qui sait s'il n'est pas aussi prisonnier, mon Henri !

Au nom de Henri, le plus âgé des Indiens releva la tête en disant :

—Prisioneiro Henri ?

—Si señor, dit Malcontent à tout hasard.

—Esta bom, reprit l'Indien. Je vais.

Et il fit signe de la tête et du geste à ses visiteurs qu'il allait venir avec eux. Puis les deux hommes se levèrent, et, prenant Paul par le bras, l'emmenèrent dans le carbet. Là, ils lui montrèrent ainsi qu'au maudieux hamacs, à la porte sans les regarder l'émigrant et les matelots.

—Assahi ! dit le vieil Indien, et la jeune fille que nous avons vue dans l'un des chapitres précédents parut, portant un grand vase plein d'assahi, qu'elle posa devant Paul avec un coui.

Les deux Indiens, cependant, s'assirent dans les autres hamacs, en face de l'un de l'autre ; un des enfants apporta à chacun d'eux une pipe tout allumée, puis un grand coui d'assahi, et les deux hommes se mirent à causer gravement, lentement, à voix basse, sans se préoccuper en aucune façon de leurs hôtes.

Cela dura ainsi près d'une demi-heure. Paul, cependant, avait goûté au breuvage, qui lui avait semblé détestable; Malcontent en avait absorbé deux ou trois coups. Au bout de quelques minutes, le jeune homme s'impatienta, mais le maître le calma en disant :

— Laissez-les faire; c'est leur manière de se consulter. "

Enfin les deux hommes se levèrent. Le plus âgé se tourna vers l'Indienne, qui, en regardant les étrangers, berçait triomphante le jeune enfant que Montfort lui avait sauvé.

— Nous partons, dit-elle.

— Pour toujours ?

— Oui. "

La mère quitta son enfant, et commença à détacher les hamacs, aidée par la jeune Indienne. Les hommes, pendant ce temps, appelèrent les matelots et l'émigrant, leur mirent sur les bras les longs filets qu'ils recommandaient lors de l'arrivée du canot; puis, leur montrant la vigilinga que nous connaissons, leur firent signe d'y porter les filets.

— Faites tout ce qu'ils voudront, dit le maître à ses matelots.

Les femmes, cependant, avaient détaché les hamacs; les Indiens firent signe à Paul et au maître de les enlever; eux-mêmes prirent leurs pagaies, leurs fusils à pierre, des arcs, un mâc enroulé dans sa voile, et tous ensemble se dirigèrent vers la vigilinga. Là ils jetèrent le tout sous le toit de tuelles qui s'élevait à l'arrière du bateau. Les deux Indiennes et les enfants, suivis d'un mauvais petit chien qui ne cessait de japer, arrivèrent presque aussitôt, portant dans des hottes le grude et le poisson salé, les pots, les assiettes, et un panier de farine. Chacun d'eux posa son fardeau dans la vigilinga et y entra lui-même. L'un des hommes prit le chien, qui ne pouvait pas monter, et le mit sur le toit du bateau, tandis que le plus âgé des Indiens examinait le canot des Européens.

— Esta melhor, il est meilleur, dit-il enfin à son compagnon.

Alors ils prirent par le bras les quatre matelots et l'émigrant, et les firent monter dans la vigilinga; puis, faisant signe à Paul et au maître d'entrer dans le canot, ils y montèrent eux-mêmes. L'un d'eux hissa la voile et borda l'écoute, tandis que l'autre prenait le gouvernail; l'embarcation s'éloigna rapidement du rivage.

— Eh bien, et mes matelots! et l'autre canot? dit Malcontent en interpellant en français l'indien du gouvernail.

— Esta bom, c'est bon! fit ce dernier avec un geste passablement dédaigneux pour le maître.

— Oh! oh! je ne pars pas sans mes matelots; et puis ce vieux ne comprend rien de rien, il nous dirige du côté du navire; le major doit demeurer de l'autre côté de Camelioes, c'est par là qu'est repartie la montarie du docteur. Je vais prendre la barre et aller chercher mes hommes. "

Ce fut autour de Paul à calmer l'impatience de Malcontent.

— Laissons-les faire, dit-il; d'ailleurs voici leur bateau qui démarre et suit le nôtre. Quant à aller à la case du major, attendons, maître! le capitaine a peut-être raison. "

Le canot courait presque vent derrière. En quelques minutes il doubla l'une des pointes de l'île à la toucher. Paul perdit de vue la vigilinga. Tout à coup, comme l'embarcation passait devant un entroit où les arbres qui bordaient la plage étaient plus serrés que de coutume et formaient un bois, l'Indien du gouvernail, le vieil Antonio, appela son compagnon et lui dit d'amener la voile; puis, d'un coup de barre il fit entrer le canot dans une petite anse naturelle qui s'engageait jusque sous le bois. Les branches frappèrent le visage des passagers; mais sans s'occuper d'eux, le vieil Indien sauta

sur le rivage, regarda le bois et imita le cri d'une mouette blessée; puis il s'assit à terre.

Presque aussitôt deux Indiens complètement nus, armés chacun d'un sabre d'abatus arrivèrent au canot, comme s'ils surgissaient du sol, et un dialogue rapide s'établit entre les nouveaux venus et celui qui les avait appelés.

Il sembla aux Européens que les deux hommes racontaient au vieil Antonio une série d'événements, car la colère et la joie brillèrent tour à tour dans ses yeux expressifs. Quand ses interlocuteurs eurent fini de parler, il se recueillit quelques secondes, et parut donner ses ordres, qui furent écoutés avec respect. Aussitôt après, les Indiens du bois rentrèrent dans la forêt; Antonio remonta dans le canot. Sa figure avait une expression de triomphe et de joie inaccoutumée. L'embarcation se prit sa course et Paul entendit presque aussitôt le galop de plusieurs chevaux; mais le son passa sur la mer porté par une brise, et disparut aussitôt dans le bruit des flots.

— Cavallos, dit Paul à l'Indien! et il prépara son fusil, ainsi que le maître.

— Amigos! fit le vieil Antonio. Puis il ajouta en portugais: " Henri libre, " et il se prit à rire silencieusement.

Paul et le maître ne comprirent pas et craignirent que les deux hommes ayant appris que Montfort n'était pas prisonnier, ne voulussent plus les accompagner. Mais il n'en était rien.

En quelques paroles le vieil Indien initia probablement son compagnon aux motifs de la satisfaction qui brillait dans ses yeux, car Pedro se mit à rire silencieusement.

— Si tous ces moricauds ne se ressemblaient pas, dit le maître à Paul, je jurerais que les deux Indiens que nous venons de voir apparaître comme des calfats sortant par l'écouille, sont deux des fuyards de la montarie du Brésilien. "

Le canot cependant avait repris le large, et dans le lointain on voyait la vigilinga qui arrivait lentement. Les deux Indiens, habitués à la navigation de cette côte, tantôt rasaient la terre pour entrer dans un courant, tantôt, au contraire, s'éloignaient du rivage. Par moments, l'embarcation penchait sur l'eau à chavirer. Profitant de tout, le vieil Antonio, selon le vent qui soufflait par brises inégales, serrait ou lâchait la voile pour presser encore la course du canot. Tous deux consultaient le soleil, la mer, le vent, l'horizon, et leurs yeux noirs, perçants plein de vie et d'intelligence, semblaient briller d'un désir indicible d'arriver.

Tout à coup Pedro dit: Tobacco.

— Je n'en ai pas, répondit le vieil Indien, et il se tourna vers les deux Européens en leur répétant la question de Pedro. Paul ni le maître n'avaient du tabac.

Aussitôt, sans plus attendre, l'Indien du gouvernail changea de route, et, virant de bord, se dirigea vers la vigilinga en courant des bordées, perdant ainsi plus d'une heure entière pour la rejoindre. Quand les deux embarcations furent bord à bord, Pedro demanda le tabac à l'une des deux Indiennes; elle le lui remit, et le canot reprit sa course aux étonnements des Européens, qui ne comprenaient ni ce retard ni ce besoin.

Avant la fin du jour les quatre hommes étaient à bord de la *Caroline*. Paul expliqua rapidement au capitaine et à Mme Cerny ce qui s'était passé, tandis que le maître faisait interroger les Indiens par l'un des Brésiliens.

Mais ni l'un ni l'autre ne voulurent répondre.

— Alors, pourquoi êtes-vous venus ici? leur dit le jeune Brésilien avec impatience.

— Ce n'est pas pour des Portugais comme toi, dit enfin l'Indien; c'est pour l'étranger blanc, qui a guéri Juan, le fils. L'étranger était prisonnier! je suis venu.

— Ce n'est pas lui qui est prisonnier, ce sont deux femmes.

— Qui t'a dit que Montfort fût prisonnier?

— Que t'importe? tu n'es pas son ami; tu ne le cherches pas.

— Tu ne veux pas conduire ces étrangers à la fazenda du major?

— Que t'importe? conduis-les, toi! c'est un homme de ta terre, méchant comme toi, qui a fait le mal.

— Brute, dit le jeune Brésilien. "

Mais l'Indien reprit d'une voix calme:

— Antonio n'est pas brute; il aime le blanc Henri, et il est venu pour lui; il ne s'importe pas des autres. Cette nuit le blanc reviendra. Le vieil Antonio et Pedro, le mari de sa fille, iront avec lui si le blanc le veut. Portugais, dis cela à tous, car Antonio ne répondra plus. "

Et les deux hommes allèrent s'asseoir à l'extrémité de la dunette et se mirent à fumer sans s'occuper de personne.

Le capitaine, Paul et quelques passagers se consultèrent sur la marche à suivre. Le jour touchait à son déclin, les Indiens ne voulaient rien faire avant le retour de Montfort, et le capitaine savait bien qu'il serait impossible de vaincre leur obstination à cet égard. On résolut d'attendre patiemment l'arrivée du jeune homme.

Bientôt la vigilinga parut, amenant les matelots et la famille des Indiens. Ces derniers descendirent dans leur bateau. Les Brésiliens voulaient les obliger à rester à bord, mais le capitaine empêcha de les retenir.

— A quoi bon? dit-il. Ils sont venus librement et nous n'obtiendrons rien d'eux par la violence. "

A peine dans leur canot, les deux hommes s'en furent à l'arrière et s'étendirent sur les planches, tandis que les femmes allumaient du feu sur une grande écaille de tortue pleine de terre, et préparaient tout pour le souper.

Cependant le bruit de l'emprisonnement de Montfort, colporté par le Brésilien interprète, se répandit sur le navire et arriva rapidement jusqu'à Mme Cerny. La malheureuse femme, en voyant Paul revenir sans sa fille, forcée d'ajourner ses espoirs et de rester face à face avec ses transes maternelles, s'était retirée dans sa chambre pour pleurer sans être troublée. Mais le bruit des voix des passagers pénétrait dans sa cabine par les claires-voix, et le nom de Montfort, répété dans le carré à plusieurs reprises, arriva jusqu'à ses oreilles. Elle écouta.

M. Vulgar racontait d'une voix éplorée les réponses de l'Indien, son silence obstiné, et la captivité de Montfort.

— Lui aussi! murmura-t-elle. Enlevés ensemble. Oh! je veux savoir! et, dans l'emportement de ses douleurs, elle monta sur la dunette et pria Paul de la conduire jusque dans le bateau des Indiens.

— A quoi bon! lui dit-il: ils ne vous comprendront pas; vous allez souffrir, et voilà tout.

— Paul, je le désire. Il me semble que je saurai faire parler ces hommes. Je suis mère vous n'êtes... que mon fils, " lui dit-elle en lui prenant le bras.

Madame Cerny parlait l'italien comme une Florentine, et, depuis son arrivée à bord, elle étudiait chaque jour le portugais. Elle descendit dans le grand canot et de là monta sur la vigilinga, en priant Paul de la laisser seule.

Les deux hommes se soulevèrent silencieusement devant cette femme aux yeux fatigués de larmes, vêtue de deuil, pâle, blanche, digne.

Les Indiennes laissèrent le feu de l'avant et vinrent auprès d'elle. Il y a ici bas, entre toutes les mères une communion d'amour maternel, qui les unit pour le salut de leurs enfants!

— Amigos, dit la veuve aux deux hommes je suis mère; dites-moi où est ma fille. "

Les Indiens ne répondirent pas. Cependant le plus jeune, Pedro, était visiblement ému.

—Amigos, reprit-elle de cette voix douce et caressante qui, quand elle parlait, faisait tressaillir Montfort jusqu'au fond du cœur, Amigos! pourquoi ne voulez-vous pas dire à la mère où est sa fille?

—Tu es femme ou sœur de Henri, dit enfin le vieil Indien.

—Non, répondit elle en rougissant à travers sa douleur.

—Je ne sais rien, reprit Antonio.

—Pai, dit alors l'Indienne en portugais: estã formosa a branca.—Père, la blanche est belle; elle est l'amie du blanc qui a guéri le fils de ta fille.—Elle ne le trahira pas.

L'Indien regarda, pendant une demi-minute, jusqu'au fond des yeux, la pauvre veuve qui, ayant compris les paroles de l'Indienne, restait interdite sous ses étranges divinations; puis il fit signe à la veuve de s'asseoir et lui dit:

—Femme, que veux-tu d'Antonio? Parle avec des paroles brèves, je te comprendrai.

—La mère demande où est sa fille.

—Mes hommes ont vu passer dans la prairie deux femmes à cheval, emmenées par des vaqueiros du major. Elles allaient du côté de Vacca, par là, fit-il en montrant le nord. Je ne sais rien de plus.

—Et lui, Montfort?

—Qui est Montfort? Est-ce Henri?

—Oui, Henri! dit-elle si bas que l'Indien seul put l'entendre.

—Henri est par là, fit Antonio en indiquant le couchant.

—Ils ne sont donc pas captifs ensemble? murmura t-elle. Et pour une seconde, la mère s'effaçant devant la femme, un éclair, une lueur de joie douloureuse passa dans le regard de Mme Cerny.

—Non, repit l'Indien. C'est le docteur, fils du nègre, qui l'a pris avec d'autres vaqueiros. Ils l'ont attaché sur un cheval pour le faire souffrir. Mais le cheval a fui. Mes hommes courent dans la prairie. Ils le trouveront, ils l'amèneront ici. Tu le reverras bientôt.

—Pourras-tu sauver ma fille?

—Si le blanc veut, nous irons la reprendre. Le major la rendra; il a peur des guerriers de ta nation. Mais écoute, ne dis rien sur ton canot. Il y a des Portugais,—les hommes qui ont pris ta fille sont Portugais aussi:—c'est une nation mauvaise, qui fait souffrir les Indiens. Pour toi et pour le blanc ferme la bouche. Adieu, femme.

Puis il s'étendit de nouveau dans son canot.

La veuve se leva. L'Indienne la conduisit à l'avant de la vigilinga, où son fils dormait bercé dans un petit hamac en filet. Elle prit l'enfant et le montra à Mme Cerny.

—Il est sauvé, dit-elle; ta fille aussi sera sauvée. Antonio le père est puissant. Il t'aime, parce que tu aimes le blanc. Va, minha sonora, dors d'un heureux sommeil. Oh! je vous remercie, dit Mme Cerny; vous êtes bonne comme un ange.

Puis des larmes sans sanglots vinrent mouiller ses yeux. Elle prit l'enfant et l'embrassa au front en regardant la mère, après quoi elle appela Paul, qui l'attendait sur le banc de sable, et l'Indienne l'aida pour descendre près de lui.

Avant de remonter à bord Paul lui dit:

—Avez-vous réussi, mère?

—Oui, lui dit-elle; et, quand elle eut raconté au jeune homme tout ce que lui avaient dit les Indiens, elle ajouta: —Les paroles de cette pauvre Indienne sont bien peu de chose, mais elles m'ont rendu confiance.

Tous deux remontèrent sur le pont. Le capitaine les attendait. Paul, sur l'invitation de Mme Cerny, entra dans la cabine de M. Sharp pour lui répéter sans témoins les

paroles d'Antonio, et chercher avec lui les moyens de venir en aide aux Indiens pour les excursions probables du lendemain. Mais le jeune homme avait gardé toutes ses craintes; le sort de son ami ajoutait encore à ses douleurs. Le capitaine voulut lui faire reprendre confiance.

—Je ne puis, dit-il; j'ai de tristes pressentiments. Mais comme les femmes sont heureuses! Quatre mots d'un pauvre Indien ont suffi pour rendre l'espoir à la mère d'Henriette.

—C'est vrai, reprit le vieux marin; mais Dieu a bien fait de les faire ainsi; car elles aiment tant, quand elles aiment, qu'elles mourraient sous des douleurs sans espoir. Croyez-moi, mon cher enfant, faites comme elle, espérez.

XI

LES PRISONNIERS ET LES VAQUEIROS.—L'AJOUA ET L'AMOUR DU CAFUZE JONATHAN.—LES SERVITEURS DU MAJOR ABUTRE.

Tandis que des défenseur nouveau couraient le désert pour Montfort, envoyés par la main ignorante d'un pauvre enfant sauvé, les deux passagères de la *Caroline* marchaient à leur destinée par des émotions et des chemins divers.

Jonathan, ainsi que nous l'avons vu, n'avait voulu laisser à personne le soin d'enlever la blanche qu'il convoitait. Il était monté à cheval sans quitter la jeune fille, la soutenant d'un seul bras, comme une enfant porte sa poupée; puis, d'un coup de couteau, tranchant la courroie qui retenait sa monture, il était parti à travers la prairie, suivi des trois bandits gardiens de Mme Milliner.

Henriette était toujours évanouie; la marchande poussait des cris perçants, mais infructueux.

Sans s'occuper d'autre chose que de fuir avec leurs prières, les quatre vaqueiros, pressant leurs chevaux de la bride et des talons s'étaient rapidement mis hors de portée des autres passagers de la *Caroline*. Alors seulement, ralentissant leurs courses à travers la savane, ils avaient enlevé les courroies qui attachaient les bouches de leurs montures et réglé leur fuite.

La marchande, comprenant enfin la fatigante inutilité de ses cris, avait cessé de crier et se bornait à cribler d'invectives son ravisseur impassible. Le vieux vaqueiro n'écoutait même pas; quand les frêles efforts que sa victime faisait pour échapper lui devenaient importuns, il la serrait légèrement contre lui-même, pour lui montrer qu'il l'étoufferait s'il lui plaisait, comme fait un jeune chat jouant avec une proie vivante; mais il cessait presque aussitôt la pression de son bras tout-puissant. Mme Milliner es saya des prières; tout ce qu'elle savait de phrases touchantes, elle les débita, grossies de larmes, au bandit silencieux. Soit que les sanglots suppliants de la passagère aient eu plus d'empire sur le vieux vaqueiro, soit plutôt qu'il voulut adoucir la douleur d'une femme destinée à son maître, il fit de son mieux pour la rassurer, et lui répéta à plusieurs reprises:

—Senora branca, nous ne voulons pas vous faire de mal. Nous allons chez le major.

Bientôt, quoique sans comprendre les paroles du bandit, la marchande se rassura et pris son sort en patience. Elle s'installa du moins mal qu'elle pût au bras de son ravisseur, afin d'être moins secouée par le trot du cheval. Et,—ceci n'est qu'une supposition,—il nous paraît probable que son imagination, splendidement ornée de romans et d'aventures merveilleuses, finit par rêver au bout de l'enlèvement un prince brésilien et des palais, car la figure de dame Sémira mis se rasséréna peu à peu; son regard s'arrêta, calme, sur son sauvage cavalier, et on

put voir comme des épanouissements d'espérance passer sur son visage rajeuni.

Quant à Mlle Cerny, son évanouissement prolongé inquiétait Jonathan; il y avait près de cinq minutes que les bandits poursuivaient leur course, et la jeune fille ne donnait pas signe de vie. Il chercha du regard à travers la savane un endroit où l'herbe plus épaisse et plus verte lui annonçait un marais ou un ruisseau, et, appelant l'un des vaqueiros qui le suivaient, il dirigea son cheval de ce côté. Là il fit arrêter son compagnon et lui confia son précieux dépôt en le chargeant d'étendre la jeune fille à terre. Lui-même descendit de cheval, prit de l'eau dans ses larges mains et aspergea doucement le visage de la blanche. Henriette revint presque aussitôt à elle-même, et voyant l'affreuse figure du mulâtre agenouillé au-dessus d'elle, elle referma les yeux en poussant un cri plaintif. Jonathan recommença son aspersion, en murmurant les plus douces paroles qu'il pût trouver, et chaque fois que le regard effrayé de la jeune fille rencontrait le sien, il souriait de son meilleur sourire, en montrant ses dents blanches qui, s'étaient brillantes de l'une de l'autre de ses deux oreilles.

Henriette, revenue peu à peu à sa situation, se mit à pleurer par sanglots en demandant sa mère. Vainement Jonathan prenait les postes les plus respectueuses et jurait de ses tendresses indicibles, l'enfant continuait de pleurer sans rien entendre. Enfin, après l'avoir suppliée longtemps en vain, Jonathan fit signe à l'autre vaqueiro, et tous deux prenant rapidement la jeune fille, la replacèrent sur le cheval du mulâtre puis, pendant que son compagnon la maintenant assise sur la selle, il remonta lui-même et repartit. Sentant l'inutilité d'une lutte, et craignant d'irriter les bandits, Henriette ne fit pas d'efforts pour résister. Bientôt à bout de douleur et d'effroi, elle se calma et réfléchit. Elle comprit à la voix de Jonathan et aux précautions que le mulâtre prenait autour d'elle, qu'il n'en voulait pas à ses jours; puis sentant la force de sa faiblesse même sur cette nature hideuse, mais inclinée devant elle, elle attendit l'avenir avec moins d'effroi, confiante dans l'affection et les efforts certains de ses amis de la *Caroline*:

Quant à Jonathan, il multipliait ses soins; évitant les flaques d'eau qui pouvaient souiller la robe traînante de sa prisonnière; l'aidant par intervalles à ramener sur son visage le capuchon qu'elle portait contre le soleil au moment de l'enlèvement, et qu'il lui avait soigneusement conservé; choisissant la route de son cheval et le forçant à garder le pas relevé, pour éviter les secousses du trot, il avait pour elle autant d'égards qu'en dut avoir au temps jadis l'esclave de Bois Guilbert enlevant Rebecca. Au bout d'une demi-heure de route environ, croyant s'apercevoir que l'allure sauvage de son compagnon de route, Cafuze comme lui, effrayait la blanche, il lui donna l'ordre de marcher derrière lui. Puis, comme il voulut tout d'abord déposer la jeune fille dans sa case, à l'abri des poursuites probables des passagers et des tentatives possibles du major lui-même, il enjoignit bientôt à cet homme de rejoindre les vaqueiros qui conduisaient l'autre passagère, et de leur dire qu'il irait les retrouver à Vacca, où ces derniers menaient Mme Milliner. Le vaqueiro, désireux de partager la récompense qu'il attendait du major pour son expédition fructueuse, pressa la course de son cheval, et rejoignit bientôt les bandits qui emmenaient la marchande.

Jonathan poursuivit sa rouse seul avec Henriette et se dirigea vers son ajoupa, situé à quelques lieues de la fazenda du major, dans l'intérieur de l'île.

Après trois heures de course environ, il arriva enfin sur l'un des affluents du Cambu,

cette même rivière où nous avons vu Montfort emporté par son cheval. Pendant quelques temps il côtoya le fleuve qui coulait à travers la savane, tantôt bordé de roseaux, tantôt caché sous des mimosas et des bananiers abandonnés. Des chevaux demi-sauvages qui appartenaient au major erraient librement autour de la rivière, paissant l'herbe épaisse de ses rives. De loin en loin, on voyait couchés ou marchant dans les roseaux des troupeaux de bêtes à cornes, petites, rouges, qui regardaient passer le mulâtre sans s'inquiéter de lui, et restaient calmes sur les deux bords du fleuve. Enfin, Jonathan dirigea son cheval vers un bosquet d'arbres plus touffus que les autres, et qui s'élevait sur la savane, entouré de toutes parts d'un marais plein de grandes herbes. Aux bords du marais, le Cafuze donna un cour de sifflet aigu et prolongé ; puis, lançant son cheval dans l'eau, il arriva rapidement sur la terre haute, au pied des arbres. Bientôt la jeune fille vit arriver une barque plate, large, couverte d'un toit de feuilles encore vertes, et conduite par un jeune nègre.

Le canot toucha la terre, et l'esclave vint recevoir la jeune fille des mains de Jonathan. Puis ce dernier descendit de cheval, prit dans la montarie deux ou trois bananes et les apporta à Mlle Cerny, qui s'était assise, brisée de sa douleur et de sa longue course sous le soleil. Elle les prit et, dans la soif qui la dévorait, porta l'une d'elles à ses lèvres. Mais elle la rejeta presque aussitôt, dégoutée par l'amertume de l'écorce que, dans son ignorance, elle n'avait point enlevée. Le mulâtre sourit, et retenant lui-même la peau d'une banane, il lui présenta un morceau dépouillé. La chair pâteuse et sucrée du fruit tropical calma la soif de la jeune fille et lui rendit un peu de force.

Le nègre, pendant ce temps, avait retiré la selle et la bride du cheval de son maître, et porté le tout dans la montarie. L'animal rentra dans l'eau, et se prit à boire à longs traits, puis disparut dans les hautes herbes. Le mulâtre, toujours respectueux, fit monter sa prisonnière dans le canot en lui faisant signe de s'asseoir sur des feuilles de palmiers amoncelées sous le toit ; puis lui-même se mit au gouvernail, tandis que son nègre, prenant la pagaie, poussa le bateau vers le milieu du fleuve, où l'eau coulait libre d'herbes et de roseaux.

Presque aussitôt l'ajoupa de Jonathan apparut de l'autre côté de la rivière, à moitié enseveli dans un bois de bananiers, aux larges feuilles voyeuses et vertes. La montarie s'arrêta au pied d'une petite plage soigneusement découverte d'herbes ; le mulâtre aida la jeune fille à descendre, et la conduisit jusqu'à sa case.

C'était une maison de nègre, haute de dix à douze pieds environ, toute en feuilles jaunies, ressemblant au toit de chaume d'une chaumière de Beauce ; située sur un petit monticule au milieu de la savane, elle était protégée, d'un côté, par des bananiers de l'autre, par un bois d'acacias naturels ; on apercevait derrière un grand champ de manioc étendant ses tiges grêles, et quelques ananas, à moitié mûrs, qui sortaient du sol, sous leurs feuilles vertes. Des troncs d'arbres encore debout, brûlés à trois pieds de terre, s'élevaient tout autour de l'ajoupa, chargés de brides et de selles de cheval en peaux de bœuf ; quelques peaux entières étendues sur le sol par des piquets fichés en terre, séchaient au soleil. Une palissade faite d'arbres morts et juxtaposés entourait le bois de bananiers et un assez grand espace de terre défrichée. On voyait courir dans cet enclos quelques poules maigres et petites, qui picotaient tristement la terre nue, ou dormaient à l'ombre des arbres. Ça et là, autour de la cabane, des écailles de tortues et des ossements de bestiaux gisaient

à terre, débris de festins oubliés, blanchis par le temps.

Le mulâtre fit signe à la jeune fille d'entrer dans sa cabane dont la porte était ouverte ; elle entra. Un hamac en coton régnait d'un bout à l'autre de la chambre ; il n'y avait pas d'autres meubles. Deux ou trois fusils à pierre et des couteaux de vaqueiro pendaient aux murs de feuilles de l'ajoupa. Une caisse peinte en vert, soigneusement formée au cadenas, était à terre au pied du hamac. Par une porte en paille entrouverte, on voyait dans une pièce voisine, à terre et pêle-mêle, des plats et des pots de faïence, placés sans ordre autour d'un feu mal éteint ; cette partie de la cabane, au contraire de la première, était sans murs, reposant sur des baliveaux auxquels trois ou quatre hamacs étaient accrochés.

Jonathan montra silencieusement à la jeune fille le hamac en coton. Elle s'assit.

« La case est à la blanche, dit le mulâtre. La maison de Jonathan n'est pas belle, mais bientôt nous partirons pour le Zora, et la blanche aura une belle case et de belles jupes en soie, et de gros colliers à grains d'or, car Jonathan a de l'argent. »

Et le Cafuze, prenant dans un des murs de la cabane une clef qui y était cachée, ouvrit le coffre, et sortit un grand sac en cuir ; puis, tout en dardant sur la blanche un regard plein d'orgueil, il fit couler à ses pieds, avec un grand bruit argentin, un flot de pièces de tous métaux et de toutes nations. Mais la jeune fille resta silencieuse. Alors le mulâtre prit au milieu des pièces un papier blanc, soigneusement plié ; il en tira deux ou trois colliers de grains d'or ronds façonnés au Portugal, et les jeta dans le hamac à côté d'Henriette.

« C'est le présent d'amour de Jonathan, » lui dit-il, et il s'avança vers elle, comme pour se faire remercier du gage de son affection. Mais Mlle Cerny se leva droite, fière, et fit un pas vers l'entrée de la cabane.

« N'aie pas peur, n'aie pas peur, petite blanche, reprit le mulâtre ; Jonathan ne veut pas t'offenser. » Puis il ajouta entre ses dents : « Ces blanches sont fières, » et il resserra son or et ses colliers, d'un air tout désappointé.

Il lui fit signe de s'asseoir de nouveau dans le hamac. Elle revint. Presque aussitôt le nègre apporta devant elle une espèce d'escabeau en bois, sur lequel était un grand plat fêlé, contenant un poulet étique froid et à demi brûlé, entouré de morceaux de viande grillés.

« Pourquoi la femme ne vient-elle pas servir la blanche ? — Ne m'a-t-elle pas entendu revenir ? dit Jonathan à son nègre.

— La mère du senor est sous les bananiers. — Dis-lui de venir. »

Une négresse entre deux âges, aux cheveux crépus, aux yeux brillants, noirs comme l'ébène, n'ayant pour tout vêtement qu'une jupe de coton rougeâtre qui commençait à la ceinture et finissait au-dessous du genou, entra presque aussitôt.

« Pourquoi n'es-tu pas vêtue pour recevoir la blanche ? lui dit le Cafuze, et pourquoi ne viens-tu pas la servir ? La blanche de Jonathan est maîtresse dans la case de Jonathan. Habille-toi et reviens, je le veux. »

La négresse répondit simplement : « J'y vais, » et sortit.

Le nègre, pendant ce temps, apporta de la farine de manioc sur un plat, une fourchette en fer à manche d'os et un couteau.

« Mange, minha branca, » dit Jonathan en prenant un doux sourire ; et, coupant le poulet en deux parties, il en mit une moitié devant elle, et s'assit à terre à ses pieds.

Henriette, terrifiée d'abord, avait repris courage peu à peu ; et, se disant qu'elle se tuerait plutôt que d'appartenir à ce monstre, dont elle devinait l'amour, elle avait

résolu cependant de lui échapper par son amour même. Si jeune qu'elle soit, toute femme devine vite les secrets d'un cœur d'elle ; et, sachant apprécier sa force, elle puise dans son pouvoir même des ressources infinies. Décidée à la lutte, et prenant soin courage dans la passion de Jonathan, elle lui fit signe de s'éloigner d'elle pour la laisser manger. Le mulâtre prit la moitié du poulet qu'il avait coupé, remplit de farine une assiette, et fut s'asseoir à terre en face d'elle, mais à quelques pas. La jeune fille mangea quelques brides du boulet.

La négresse revint bientôt en robe blanche et décolletée, avec de grosses boucles d'oreilles en or ou en cuivre doré, un collier et des bracelets de grains d'or, les bras et les pieds nus.

Elle se plaça debout auprès d'Henriette ; et la regarda de cet air gourmé et désagréable que prend la gouvernante d'un vieux garçon en voyant arriver chez son maître une femme quelle qu'elle soit, et surtout une femme jeune et belle.

Rassurée par la présence de la négresse, et voulant essayer de se faire entendre, Henriette se tourna vers elle et lui dit en italien :

« De l'eau, s'il vous plaît. »

La négresse fit signe qu'elle ne comprenait pas.

« N'entends-tu pas que la blanche veut de l'eau ? dit le mulâtre. Va chercher de l'eau, et sers le flacon de vin et le gobelet d'argent pour la femme de Jonathan. »

La négresse ouvrit la caisse verte, y prit le gobelet et le flacon, le mit sur l'escabeau et demanda de l'eau au nègre, qui apporta bientôt unealebasse pleine et un coui ; puis elle versa à boire à la jeune fille ; mais en lui tendant le coui elle fit tomber à dessein une partie de son contenu sur les genoux d'Henriette, qui se leva vivement pour secouer l'eau.

Jonathan se dressa de terre l'œil farouche et, venant vers sa mère, lui dit :

« Je ne te bats pas, parce que je ne veux pas te battre devant la blanche ; mais je te battrai à te tuer si tu ne la sers pas comme elle voudra. Souviens-toi ! tu vas de suite lui donner tes colliers et tes bracelets d'or ; c'est la blanche et non toi qui doit les porter, car tu es la servante. »

La négresse, sans mot dire, détacha ses bracelets, et les tendit à la jeune fille. Celle-ci les refusant en disant :

« Gardez-les, madame, je n'en veux pas. »

Elle ne savait pas encore la nature des liens qui unissant le mulâtre à cette femme, mais elle devinait l'humiliation de la servante offensée et ne voulait pas se faire une ennemie. La négresse remit ses bracelets ; Jonathan lui dit durement :

« Serre-les dans le coffre vert : si la blanche n'en veut pas aujourd'hui, elle en voudra demain. »

La négresse obéit, puis elle enleva tout ce qui avait servi au repas, et sortit de la chambre. Le mulâtre se leva et se rapprocha d'Henriette. Mais la jeune fille quitta le hamac comme la première fois, et prenant un geste impérieux, lui dit en italien :

« Je veux dormir, laisse-moi seule. »

— C'est vrai, dit-il sans comprendre ; Jonathan est souillé de la poussière de la savane, Jonathan va s'habiller. »

Il ferma soigneusement les deux portes de la chambre, prit le coffre vert et sortit. La pièce n'était éclairée que par de faibles rayons de lumière, qui passaient à travers les feuilles mal jointes des murs et du toit de l'ajoupa, mais on y voyait assez pour distinguer toute chose.

Henriette s'étendit un peu dans le hamac, puis se sentant épuisée de fatigue, et craignant de s'endormir, elle promena ses yeux autour d'elle pour chasser le sommeil ; apercevant un des grands couteaux de vaqueiro qui pendait dans sa gaine de cuir, accroché

d'une des parois de la cabane, elle se leva, le prit et le mit à côté d'elle dans le hamac. Le courage de la jeune fille grandissait d'instant en instant. Les situations font naître la force chez les uns, la faiblesse chez les autres; et l'enfant timide qui n'avait jamais quitté sa mère, qui naguère encore tremblait d'effroi devant un chien passant près d'elle, puisait dans son isolement le courage et l'idée de lutter au besoin contre ce géant monstrueux.

A demi étendue dans le hamac, elle rêvait aux moyens d'échapper au mulâtre ou de faire avertir ses amis, lorsque la porte s'ouvrit à nouveau et Jonathan entra.

Il portait un habit, un gilet de satin et un pantalon noir splendidement neufs, une chemise blanche brodée, une cravate blanche à grands bouts pendants et brodés. Un flot de pomme le odorante coulait de ses cheveux jusque sur son front. Ses grands pieds, plus larges encore que ceux de M. Vulgar, se tourmentaient de douleur dans des souliers vernis à larges rosettes. Il avait sous ses vêtements somptueux un air vainqueur et satisfait de lui-même, à rendre jaloux tous les garçons de noces des barrières, de Belleville à Bercy. En toute autre occasion, la jeune et moqueuse enfant du faubourg eût accueilli sa venue par un immense éclat de rire; mais il n'y avait point à rire vraiment.

Le mulâtre ferma la porte et s'approcha du hamac en disant :

"Maintenant, belle blanche, je suis digne de toi,—laisse-moi te parler de mon amour," et il s'assit sur l'escabeau.

Elle comprit ses paroles à ses yeux plus encore qu'à sa voix, et se dressa hautaine, fière, dédaigneuse.

"Va-t'en ! lui dit-elle.

— Pourquoi ? fit le mulâtre dont la figure prit comme un étournement; maintenant ne suis-je pas vêtu comme un blanc et digne de toi, blanche ? Écoute-moi !"

Et en disant ces mots il rapprocha son escabeau près de la jeune fille.

Mais elle fit un bond de gazelle effarée et passa de l'autre côté du hamac; puis, plongeant le bras dans les plis du tissu, elle saisit le couteau qu'elle y avait mis, et se tournant vers le Cafuze, en lui montrant son arme, e le lui dit :

"Si tu approches d'un pas, je te tue... Va-t'en !..."

Il la regarda quelques secondes, étonné du peu de succès qui couronnait une déclaration si réservée, puis lui dit d'une voix qui s'assourdissait peu à peu sous le dépit et la colère :

"Alors du refuses l'amour de Jonathan ! Et tu veux tuer Jonathan qui t'a donné des colliers, sa case, et sa mère pour esclave !"

— Va-t'en !... va-t'en !" lui dit-elle brièvement; puis sentant la terreur la gagner peu à peu, frisonnante sous ce regard fauve qui s'injectait de sang, elle recula jusque contre le mur de la cabane en présentant toujours au bandit la pointe acérée de son arme.

Il la regarda et parut hésiter à se jeter sur elle, mais l'arme était là, brillante, et la jeune fille, grandie sous l'effroi, semblait prête à s'en servir. Jonathan était féroce mais lâche.

"Ah ! dit-il, à la fin, branca d'o demonio, Jonathan se conduisit avec toi comme un parfait cavalier blanc,—et du fais mépris de son amour !—Jonathan va te traiter comme une esclave rebelle, et tu sras la femme de Jonathan."

Il ferma la porte et sortit. La jeune fille essaya d'ouvrir l'entrée qui donnait dans la partie ouverte de la case, pour implorer l'appui de la négresse, mais la porte était fermée extérieurement. Presque aussitôt le mulâtre rentra, il avait ôté ses souliers pour avoir les mouvements libres et tenait à la main l'inférieur lasso.

En le voyant entrer, Henriette, folle d'effroi, s'accula de nouveau contre le mur de la cabane, en lui présentant toujours l'arme qui l'avait effrayé; sans s'occuper d'elle, le Cafuze rassembla soigneusement les lanières de son lasso, tout en répétant sans cesse :

"Espera, espera, blanca d'o demonio. Attends, attends, blanche du démon."

Mais, au même moment, l'une des portes de la chambre s'ouvrit, et la négresse, encore parée de sa robe blanche, parut sur le seuil de la cabane.

"Hors d'ici, femme !" dit le mulâtre d'une voix farouche.

La jeune fille se précipita vers cette lueur de salut; mais la négresse la repoussa si durement qu'elle serait tombée, sans les cordes du hamac auxquelles elle réussit à se tenir.

(A CONTINUER.)

COMMERCÉ.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés 26½ à 26½
Vendus à 26
Pour argent achetés 76 à 76½
Change sur New-York vendu 25½ à 26
Traités d'or, ½ d'eset
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 50 à 60.
Argent acheté 3½ à 3½, vendu 3 à 3½
Change sterling 9½
Or ouvert à 155, fermé à 185½

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques
et St. Fra.-Xavier

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le Clerc du Marché.

Montréal, 11 février.

	S	D	S	D
FARINE —De Blé \$ quin.....	13	6	14	0
d'Avoine mts.....	14	0	15	0
Blé-d'Inde.....	10	0	10	6
Sarrasin.....	11	0	12	0
GRAINS —Blé \$ minot.....	0	0	0	0
Pois.....	5	6	6	0
Orge.....	5	0	5	6
Avoine 40 lb.....	2	9	3	0
Sarrasin \$ minot.....	3	0	3	6
Lin.....	8	0	8	6
Mil.....	8	6	9	0
Blé-d'Inde.....	5	0	5	3
LÉGUMES —Patates, poche.....	2	0	2	6
Fèves minot.....	0	0	0	0
Oignons \$ tresse.....	0	0	0	5
LAITERIE —Œufs frais \$ doz.....	1	0	1	2
Beurre frais \$ lb.....	1	3	1	6
Beurre salé.....	1	1	1	3
DIVERS —Sucre d'érable \$ lb.....	0	44	0	6
Miel.....	0	61	0	7
Saindoux.....	10	0	1	0
Lard frais \$ 100 lb.....	50	0	55	0
Bœuf.....	20	0	25	0
Lièvres \$ couple.....	1	6	1	8
VOLAILES —Dindes \$ couple.....	12	0	15	0
Dindes jeunes.....	8	0	12	0
Oies.....	7	6	10	0
Canards.....	3	6	5	0
Poules.....	3	0	4	0
Poulets.....	2	6	4	0
GIBIERS —Canards sauvages.....	0	0	0	0
Pleviers \$ couple.....	0	0	0	0
Bécassines.....	0	0	0	0
Coqs de bruyères.....	0	0	0	0
Pigeons.....	1	0	1	3
Perdrix.....	3	6	4	0
Tourtes \$ doz.....	0	0	0	0

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 11 février.

Bœuf, 1ère qualité.....	\$7.00 à \$8.00
" 2e et 3e qualité.....	5.00 à 7.00
Vaches à lait.....	20.00 à 35.00
" extra.....	35.00 à 60.00
Veaux, 1ère qualité.....	10.00 à 12.00
" 2e qualité.....	8.00 à 10.00
" 3e qualité.....	4.00 à 8.00
Moutons, 1ère qualité.....	5.00 à 6.00
" 2e qualité.....	4.00 à 5.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.00 à 4.50
" 2e qualité.....	2.00 à 3.00
Cochons, 1ère qualité.....	8.00 à 10.00
" 2e qualité.....	5.00 à 8.00
Foin, 1ère qualité.....	\$12.00 à \$13.00
" 2ème ".....	\$11.00 à \$12.00
Paille, 1ère qualité.....	\$4.00 à \$8.00
2ème ".....	\$6.00 à \$8.00

Ventes par le Shérif pour le mois de Mars

Wm Fraser vs Urban Cloutier, un terrain, Rivière-du-Loup, le 3 à 11 hs.
P O Désilets vs Ant Fréchette, une terre avec maison, St Etienne, vente à St Etienne le 2 à 10 hs.
Les Ecclésiastiques du Séminaire de St Sulpice de Montréal vs A Charbonneau, un emplacement avec maison, L'Assomption, vente à L'Assomption le 1er à 10 hs.
F C Vannovous vs J Olliva, un terrain, St Gervais, vente à St Gervais le 1er à 10 hs.
Banque du Haut-Canada vs Hon L Drummond, 2 lots de terre avec maisons, rue St Gabriel, vente à Montréal le 1er à 11.
Banque de Québec vs A Barrette, une terre avec maison, St Cuthbert, vente à St Cuthbert le 2 à 10 hs.
Dame Mary Moore vs G R Wallace, un terrain avec maison, township de Shipton, vente à Richmond le 2 à 11 hs.
Banque du Haut-Canada vs L T Drummond 2 lots de terre, township de Magog, vente à Stanstead Plain le 5 à 10 hs.
Gabriel Duclos vs Edouard G Pelletier, une terre avec maison, Ste Marie de Monnoir, vente à Ste Marie de Monnoir le 3 à 11 hs.
Chs Rodier vs N Chené, une terre avec maison, St Placide, vente à St Placide le 8 à 10 hs.
Dame H Sewtall vs Chs R Lafèche, un terrain, coin des rues Notre-Dame et St Antoine, vente à Trois-Rivières le 5 à 10 hs.
Ls E Pacaud vs Jos Decoteau, 2 terres avec deux maisons, township de Fingwick, vente à Arthabaskaville, le 10 à 11 hs.
Ant Savarie vs Dme S Surprenant, un emplacement avec maison, St Rémi, vente à St Rémi, le 8 à 11 hs.
Robt L Gault vs L Sewell 3 lots de terre, township de Sutton, vente à Knowlton le 10 à 11 hs.
Ls P Chaloult vs Ls Petit dit St Pierre, un terrain avec maison, St Onésime, vente à St Onésime le 10 à 11.
Société de Construction de Montréal, un terrain avec maison, Sault-au-Recollet, vente au même endroit le 9 à 10 hs.
Hon Ls Jos Papineau vs Ed Côté, 8 lots de terre avec maison, St Amédée, vente à Ste Angélique le 18 à 11 hs.
H Wherry vs B Vallancourt, un lot de terre avec un moulin, Charlesbourg, vente à Charlesbourg le 11 à 10 hs.
Société permanente de Québec vs H H Casault, un emplacement avec maison, rue St Réal, vente à Québec le 9 à 10 hs.
Dame H M Juchereau Duchesnay vs P Guertin, un lot de terre, avec maison, St Ours, vente à St Ours le 9 à 10 hs.
R Merry vs W Williams 2 terrains, township de Magog, vente à Stanstead Plain le 11 à 10 hs.
W. McFarlane vs N Girard, un terrain, township D'Ascot, vente à Sherbrooke le 10 à 10 hs.
Ls Brunelle vs C Beliveau, un emplacement avec maison, St Léonard, vente à St Léonard le 10 à 11 hs.
Jos Frigon vs O Hébert, une terre avec maison, St Maurice, vente à St Maurice le 12 à 11 hs.
G Dufresne vs Chs Labrèche, 2 emplacements, Trois-Rivières, vente à Trois-Rivières le 11 à 11 hs.
James Ryan vs Wm Walker, un terrain township de Leeds, vente à Inverness le 21 à 11 hs.
Jos Demers vs D Lefebvre, un emplacement avec maison, Marystown, vente à St Clément le 15 à 10 hs.
Chs Brodeur vs L. Beauregard, un terrain avec maison, township de Granby, vente à Waterloo le 20 à 11 hs.
Chs W Robin vs J Lelièvre, un terrain avec maison, Petite Rivière, township de Percé, vente à Percé le 15 à 10 hs.
F X Langevin vs D Rodier, 2 emplacements avec maison, rue Richmond, vente à Québec le 15 à 10 hs.
Marguerite Blanchette vs Ls Fiset, un terrain avec maison en brique rue Scott, vente à Québec le 15 à 10 hs.
D Nault vs N Neveux, une terre avec maison, pont Maskinongé, vente à St Gabriel de Brandon, le 16 à midi.
P Chicoine vs P Lamoureux 2 emplacements avec maison et boutique, St Judes sur la rue St Roch, vente à St Judes le 16 à 11 hs.
Jos Thibaudeau vs P Fleury, 2 terres avec maison, St Justin, vente à St Justin le 18 à 11 hs.
D Nault vs Gagné, une terre avec maison St Didace, vente à St Didace le 19 à 11 hs.
Js Duncan vs I Lamothe, une terre township de Grantham, vente à Drummondville le 31 à 11 hs.
Compagnie de Pret du Haut-Canada vs P N Hebert, 3 lots de terre avec maisons township d'Hallifax Nord, vente à Inverness le 21 à 10 hs.
G K Foster vs Wm Cross, 3 terres et 3 morceaux de terre township de Durham, vente à Drummondville le 31 à midi.
Chs Billette vs Alex Moquin, un lot de terre avec maison, St Antoine abbé, vente à Ste Martine le 22 à 10 hs.
Dme E Valiquette vs B Richard un emplacement avec maison, Joliette, vente à Joliette le 30 à 11 hs.
Dme M de Lanaudière vs N Tayet dit Malo une terre, St Ambroise de Kildare, vente à Joliette le 30 à 9 hs.
John Wier vs John McCaw un terrain township D'Ascot, vente à Sherbrooke le 22 à 10 hs.
P Winning vs H Taschereau, un terrain township de Brompton, vente à Richmond le 23 à 11 hs.
P L Robitaille vs C Racine une terre avec maison Ste Hélène, vente à Ste Hélène le 23 à 11 hs.
Jos Alp Frigon vs Magdelaine Pronovost une terre avec maison, St Prosper, vente à St Prosper le 30 à 11 hs.
A Brunelle vs O Turcotte, un terrain avec maison Gentilly, vente à Gentilly le 27 à 11 hs.

NAISSANCES

A la résidence de son père, M. le Juge Mondelet, le 6 du courant, Madame George L. Pacaud, un fils.
 A Laprairie, le 2 courant, la Dame de Julien Brosseau, Ecr., un fils.
 —A Belœil, le 7 du courant, la Dame de F. A. Huot, Ecr., N. P., un fils.
 —A Boucherville, le 4 du courant, la Dame de M. C. A. Gagnon, un fils.

MARIAGE.

A l'Évêché, le 2 du courant, par le Révd. Chanoine Fabre, P. A. O. Archambault, Ecr., Avocat, de cette ville, à Mademoiselle Marie-Sophie-Emma Leclaire, fille de J. Leclaire, Ecr., Négociant.
 —A Joliette, le 1^{er} du courant, par le Révérend Messire J. Bonnin, J. Urgel Richard, Ecuyer, Avocat, à Delle. Marie-Hermine Derome, seconde fille de L. A. Derome, Ecr., de la ville de Joliette.
 —A St. Marc, le 3 courant, par le Révd. J. E. Levesque, curé du lieu, Joseph Vandandaigue, de Belœil, à Dlle. Elphège Leroux, 4^{me} fille de C. Leroux, Ecr., J. P.

DECES.

En cette ville, le 8 du courant, à l'âge de 47 ans, Dame Angélique Monarque, épouse de M. Louis Cadieux. Elle était de l'Union de Prières.
 En cette ville, le 3 courant, après une longue maladie, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, M. Joseph Bélanger, à l'âge de 65 ans 3 mois et 16 jours.
 —En cette ville, lundi le 8 courant, à l'âge de 3 ans et 3 mois, Joseph-George-Arthur, enfant de G. E. Starnes, du Département du Trésorier de la Cité.
 —En cette ville, le 4 courant, à l'âge de treize mois, Marie-Sophie-Elvelina, enfant de M. Laurent, Architecte.
 A Maskinongé, le premier février courant, d'apoplexie cérébrale, Edouard Ratelle, Ecuyer, Bourgeois, à l'âge de 59 ans.
 Ce respectable citoyen emporte dans la tombe les sympathies de tous ceux qui l'ont connu.
 —A St. Hyacinthe, le 7 du courant, à l'âge de 27 ans et 8 mois, M. Octave Dufort, marchand.
 Ses funérailles auront lieu jeudi, le 11, à St. Hyacinthe.
 —A St. Polycarpe, le 6 du courant, à l'âge de 11 mois et 9 jours, Marie-Donalda-Amélie, enfant de Richard L. Duckett, Ecr., marchand.

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JAMES HINGSTON et ANDREW TELFER, cidevant associés, commerçant ensemble comme tels en la cité de Montréal, sous les nom et raison de Hingston, Telfer et Cie.

FAILLIS.

Le soussigné, Andrew Telfer, a produit un consentement par ses créanciers pour sa décharge, et le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, il fera application à la dite Cour pour la confirmation d'icelui.

ANDREW TELFER,

Par J. J. C. ABBOTT,

Son procureur *ad litem*.

12 février—7 dm C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DAIGLE & GIARD,	FAILLIS.
LOUIS DUROCHER,	FAILLI.
JAMES ROBERTSON,	DO
P. Z. ROMAIN,	DO
DAVID GUTHRIE,	DO
A. A. BOIVIN,	DO

Je, syndic soussigné, ai préparé un compte final des différentes faillites ci-dessus nommées, qui est ouvert à l'inspection à mon Bureau, No. 18, Rue Ste. Hélène; et, JEUDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, je ferai application à l'un des Juges de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, pour obtenir ma décharge comme syndic des différentes faillites ci-dessus nommées.

JOHN PLIMSOLL,
 Syndic Officiel.

Montréal, 5 février 1869—131 7 C

Acte concernant la Faillite 1864

VENTE DE COMPTES.

Seront vendus par écan public, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de février courant aux magasins de MM. BENNING & BARSALOU encanteurs, rue St. Pierre, Montréal, les dettes non retirées dues aux successions ci-dessous savoir :

ELISHA LYMAN MILLS de Montréal, FAILLI.

ALPHONSE LERICHE de St. Jean Chrysostôme, commerçant, FAILLI.

La liste des dettes ci-dessus à être vendues comme susdit, est offerte à l'examen à mon bureau No. 1 Union Buildings, rue St. François-Xavier, en cette ville; et libre accès sera fourni à tous les documents et pièces justificatives concernant icelles.

Vente à DEUX heures.

T. S. BROWN,
 Syndic Officiel.

Montréal 11 fév. 1869. ds—7

AVIS PUBLIC.

Nous, soussignés, dix des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu, du Comté de Jacques-Cartier, convoquons la première assemblée de tous les membres de la dite compagnie d'assurance, qui aura lieu au village de St. Laurent, en la salle publique, dans le dit comté, LUNDI, le PREMIER de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi, aux fins d'élire, à la majorité des voix des membres présents, un Bureau de Directeurs composé de pas plus de neuf ni de moins de cinq membres de la corporation.

JAS. SMITH,
 GUILLAUME LECAVALIER,
 WIL. BOA,
 LÉON LEGAULT, SNR.,
 ALEX. SOMMERVILLE,
 LÉON LEGAULT, JN.,
 ONÉS. MARTIN,
 ANDREW HISLOP,
 H. VIAU,
 RÉMI LECAVALIER.

9 février 1869.

62—d B u C

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application devant la dite Cour à l'effet d'obtenir une décharge, en vertu du dit acte et ses amendements.

JOSEPH N. DUHAMEL,

Par M. GARAUULT,

Montréal, 28 décembre 1868—1 C dm. Proc *ad litem*

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

PATRICK MURPHY, de Montréal, marchand-tailleur, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à dix heures et demie du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les Avocats soussignés demanderont à la dite Cour la décharge du dit failli, en vertu des dits actes.

KELLY & DORJON,
 Avocats du dit failli.

Montréal, 19 novembre 1868—35 dm C

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JAQUES, TRACY & CIE, FAILLIS.
 ET
 THOMAS S. BROWN, SYNDIC.

Avis du syndic est par les présentes donné que les soussignés ont déposé un acte de composition et de décharge à eux accordé par leurs créanciers et que le VINGT-SIX de FEVRIER prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, siégeant à Montréal, tant individuellement que comme faisant partie de la société de JACQUES, TRACY & CIE, pour la confirmation du dit acte de décharge.

GEORGE EDOUARD JAQUES, Senior,
 WILLIAM HENRY JAQUES,
 Par A. W. ROBERTSON,
 Leur Procureur *ad litem*.

Montréal, 16 décembre 1868—33 C dm

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

Cour Supérieure.

No. 585.

HENRIETTA WOLFF, Demanderesse,
 vs.
 BENJAMIN WOLFF, Défendeur

Avis est par le présent donné que la Demanderesse a, le vingt-huitième jour de Décembre dernier, instituée la présente action en séparation de biens contre son mari le Défendeur,

CARTER & HATTON,
 Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 11 janvier 1869.—m A C 3

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de

NARCISSE BIRS DESMARTEAU, WILFRID B. DESMARTEAU et AMABLE JODOIN, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les dits faillis ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et que le DIX-SEPTIÈME jour de MARS prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

NARCISSE BIRS DESMARTEAU,
 WILFRID B. DESMARTEAU,
 AMABLE JODOIN,

Par CARTIER, POMINVILLE & BETOURNAY,
 Procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 décembre 1868—34 C dm

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRERES,

MONTRÉAL,

NUMERO 10, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

“ SEMI “ 4.00

“ HEBDOMADAIRE..... 1.00

Payable d'avance